

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 060-216001743-20241223-06DELDICM161224-DE



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

SOMMAIRE



≡ CHAPITRE 1 UN TERRITOIRE AMBITIEUX QUI RAYONNE

P. 4



≡ CHAPITRE 2 LES COMPÉTENCES DE L'ACSO

P. 10



≡ CHAPITRE 3 LES MOMENTS FORTS DE L'INTERCOMMUNALITÉ

P. 14



≡ CHAPITRE 4 UNE AGGLOMERATION DYNAMIQUE ET INVESTIE, SOUCIEUSE DU CADRE DE VIE ET DU BIEN-ÊTRE DE SES HABITANTS

P. 20



≡ CHAPITRE 5 LA VIE DE L'INTERCO — GOUVERNANCE ET FONCTIONNEMENT

P. 80

ÉDITO



Jean-Claude Villemain

Président de l'ACSO

Maire de Creil

La présentation du rapport d'activité est l'occasion offerte de s'arrêter quelques instants, de regarder dans le rétroviseur pour apprécier le chemin parcouru.

L'année 2023 a été sillonnée de moments forts qui illustrent le dynamisme de notre agglomération.

Vous découvrirez à travers ces pages l'engagement sans faille de tous les agents de notre collectivité qui portent les projets votés en conseil communautaire avec entrain et professionnalisme.

Le retour en images apporte la preuve, s'il en fallait, que notre territoire bouge, vit, se transforme.

L'adoption du projet de territoire prévue le premier trimestre 2024 sera un temps de fort qui viendra clôturer les travaux importants menés tout au long de cette année. Autour de ce document éminemment important la feuille de route est tracée pour les années à venir. Les orientations sont posées, les objectifs identifiés, à nous de le traduire au quotidien.

Nous poursuivons le chemin et nous avons d'ores et déjà réalisé des engagements inscrits dans le projet de territoire :

L'inauguration du Dojo vient clôturer des mois de chantier et installe sur l'agglomération un équipement de grande qualité qui accueillera des délégations étrangères dans le cadre

de la préparation aux JO 2024. Mais plus durablement le Dojo est dorénavant un lieu exceptionnel pour les judokas où des compétitions de toutes catégories seront organisées.

La construction de Carrefour de Femmes est lancée et les ateliers en lien avec les jeunes filles du territoire et les partenaires sont les bases du projet. Le local est acheté et les travaux devraient être lancés prochainement. L'ouverture est prévue durant l'année 2024.

Plus largement la prise en compte de la qualité de vie pour tous les habitants de notre territoire est au cœur de nos préoccupations. A travers différents plans (Air Climat Énergie, Alimentaire, Territoire Engagé pour la Nature, etc.) les actions en matière de déchets, de préservation de la ressource en eau, du traitement de l'eau, de la qualité de l'air, l'agglomération s'engage et investit.

Notre agglomération est en pleine mutation. La concrétisation de dossiers lancés depuis de nombreuses années trouvent leur traduction. Les politiques de l'habitat, de l'emploi, du développement économique, de la mobilité sont autant de grands chantiers qui avancent et produisent leurs effets.

Nous poursuivrons ce travail acharné et ambitieux car nous croyons en ce territoire, en ces habitants.

Bonne lecture.

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024

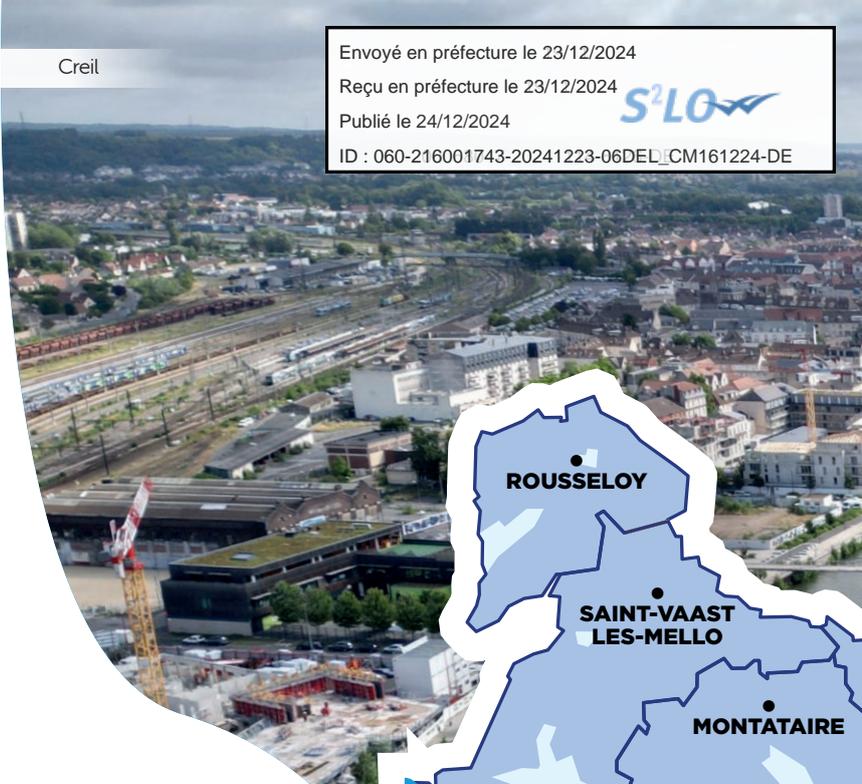
ID : 060-216001743-20241223-06DELICM161224-DE



≡ CHAPITRE 1

UN TERRITOIRE AMBITIEUX QUI RAYONNE

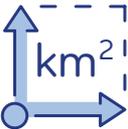
La Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) est idéalement située au sud des Hauts-de-France et aux portes de l'Ile-de-France. Elle bénéficie également d'une situation géographique remarquable de triple vallées : Vallée de l'Oise, Vallée du Thérain et Vallée de la Brèche. L'agglomération n'est qu'à 30 minutes en voiture de l'aéroport Paris-Charles de Gaulle, à 35 minutes de celui de Beauvais-Tillé et à 1 heure de Paris. Par le TER, elle n'est qu'à 30 minutes de la gare du Nord au départ de la gare de Creil.



CHIFFRES CLÉS

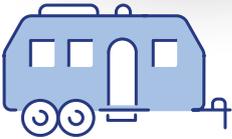

88 682
 habitants


11
 communes

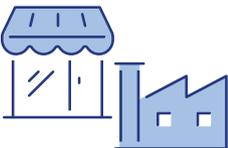

84 km²


30 km
 de voies douces

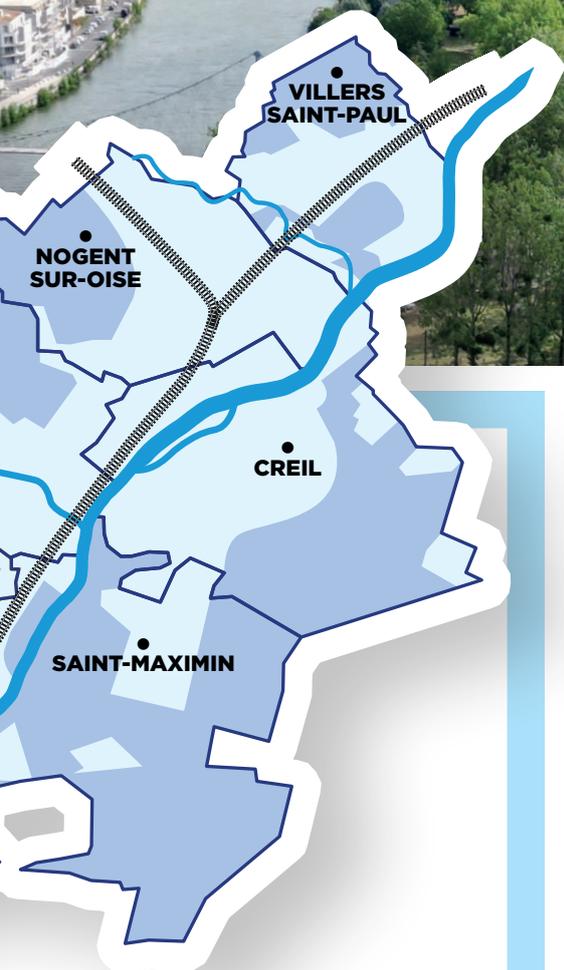

11
 circuits de randonnées


1
 aire d'accueil
 des gens du voyage
 + mise à disposition
 de terrains familiaux
 locatifs


6
 espaces naturels
 protégés


8
 zones
 d'activités


1
 Centre
 d'affaire



3

labels :

- Territoires d'industrie
- Territoire engagé pour la Nature
- Terre de jeux 2024



L'ACSO, CRÉÉE EN 2017, REGROUPE 11 COMMUNES :

- 3 communes urbaines formant un ensemble continu de 72 250 habitants : Creil, Montataire et Nogent-sur-Oise ;
- 3 communes péri-urbaines rassemblant 14 000 habitants : Saint-Leu d'Esserent, Saint-Maximin et Villers-Saint-Paul ;
- 5 communes rurales totalisant 3 400 habitants : Cramoisy, Maysel, Rousseloy, Saint-Vaast-lès-Mello et Thiverny.

L'agglomération est traversée par la rivière Oise et compte également 4 autres cours d'eau : le Thérain, la Brèche, le Thérinet et la Nonette.

UN BUDGET ENGAGÉ POUR UNE ANNÉE CHARNIÈRE

Le budget principal 2023 (118,37M€) a été élaboré dans un contexte de crise énergétique et économique et de mesures défavorablement impactantes pour les collectivités du fait notamment de la Loi Finances 2023. Pour accompagner les habitants dans cette période difficile et favoriser le rebond, les élus de l'agglomération ont fait le choix de poursuivre le maintien des taux de fiscalité pour 2023. Ces taux sont ainsi les mêmes depuis 2019.

Le budget s'inscrit dans une volonté de maintenir la qualité des services rendus à la population tout en limitant la progression des dépenses et en optimisant les ressources. Il répond à une réflexion engagée sur 3 chantiers intrinsèquement liés et interdépendants que sont l'actualisation du Projet de territoire, la conception d'un Programme Pluriannuel d'Investissement et l'élaboration d'un pacte fiscal et financier. Le budget soutient l'accélération de la transition énergétique et écologique, répond aux besoins de mobilités induites par une transformation du territoire et développe les actions de solidarité et d'accompagnement à destination de la population dans plusieurs domaines, notamment en faveur d'un habitat de qualité.

Le Conseil communautaire a pris acte du débat d'orientations budgétaires le 31 janvier.

Le budget principal et les budgets annexes ont été votés le 30 mars 2023 avec 171,76 M€ de prévisions comprenant les résultats de l'année précédente, et réalisé 137 M€ de dépenses, dont 37,70 M€ consacrés aux investissements et 2,75M€ au remboursement du capital de dette.

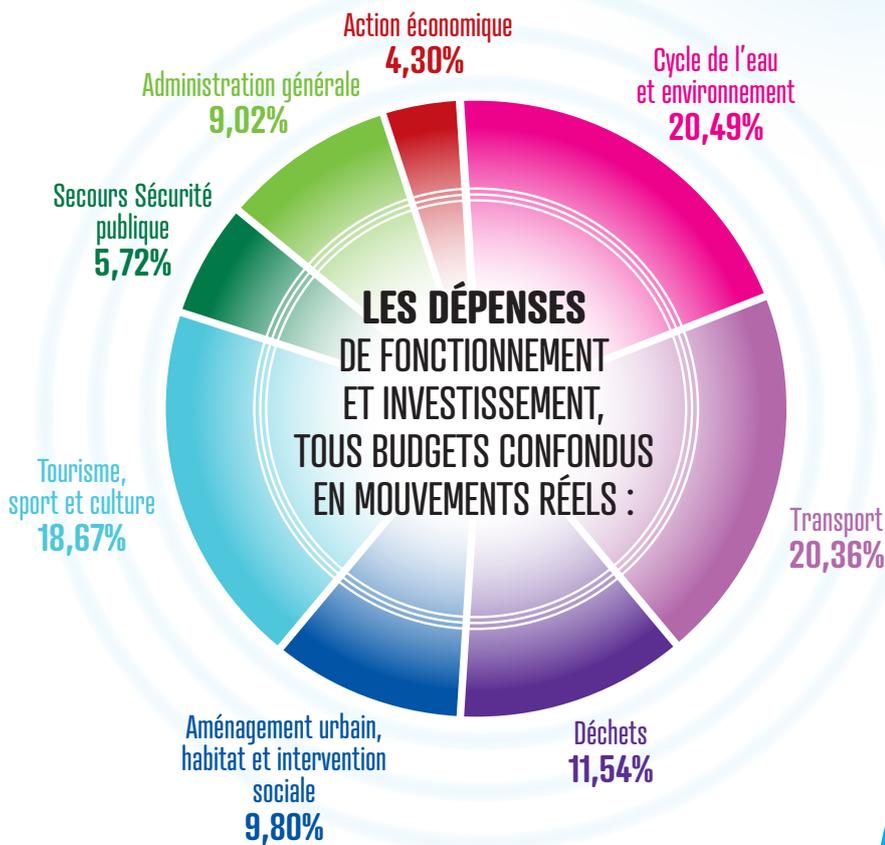
RÉPARTITION DES RECETTES ET DES DÉPENSES TOUS BUDGETS CONFONDUS :



FONCTIONNEMENT
99,38 M€
de dépenses réelles ;
120,34 M€
de recettes réelles



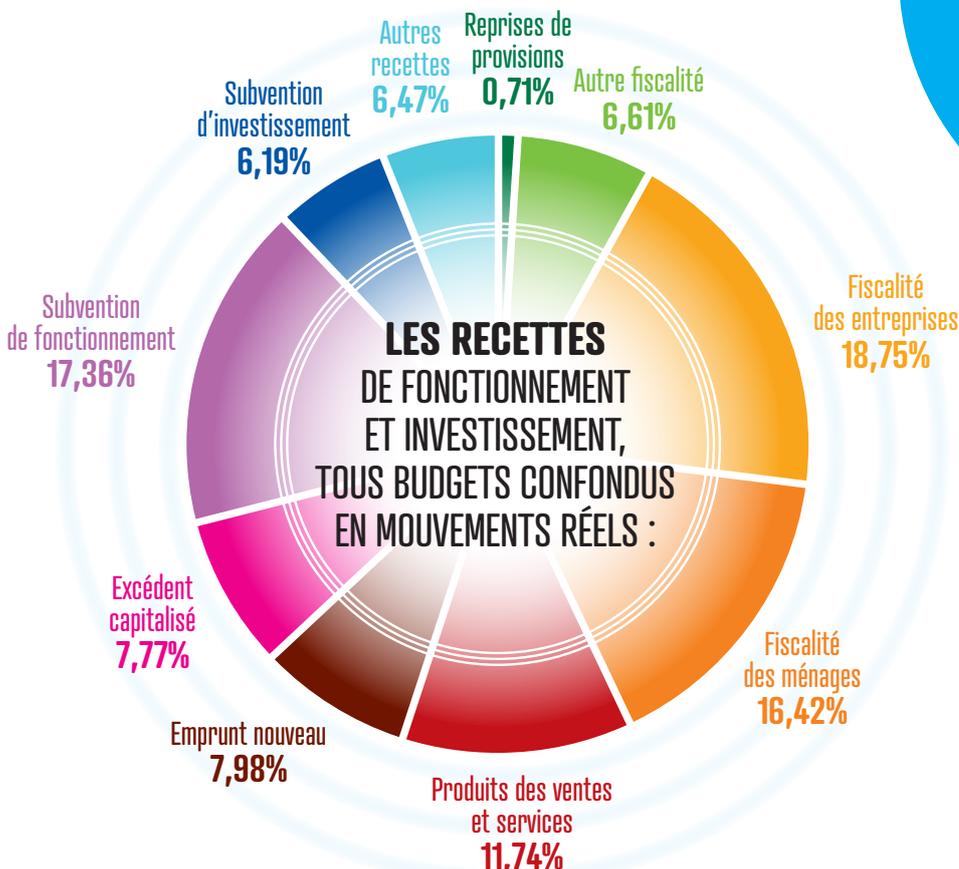
INVESTISSEMENT
37,70 M€
de dépenses réelles ;
40,98 M€
de recettes réelles



Organisée autour de 25 compétences, l'Agglomération Creil Sud Oise maintient solidement son cap pour relever les défis qui s'annoncent et accompagner la mutation du territoire en tenant compte de sa diversité et des attentes exprimées par la population dans le cadre de l'élaboration du Projet de Territoire.

L'ACSO C'EST :

- 1 budget principal
- 5 budgets annexes
 - Transports
 - Gournay-les-Usines
 - Marches de l'Oise
 - Eau potable
 - Assainissement



Île Saint-Maurice Creil



...ent
d'Histoire,
terre
d'Avenir



CHAPITRE 2

LES COMPÉTENCES DE L'ACSO



LISTE DES COMPÉTENCES

Les 51 élus et les 175 collaborateurs de l'Agglomération Creil Sud Oise s'attachent à aménager, développer, accompagner, préserver et dynamiser l'intercommunalité au travers de ses compétences.



Forum de l'Emploi

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- Développement économique 
- Aménagement de l'espace communautaire 
- Collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés 
- Equilibre social de l'habitat 
- Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations (GEMAPI) 
- Politique de la ville 
- Accueil des gens du voyage 
- Mobilités 
- Sport et Culture 
- Aménagement du territoire 

COMPÉTENCES FACULTATIVES

- Protection et mise en valeur de l'environnement 
- Service public de défense extérieure contre l'incendie 
- Secours et lutte contre l'incendie 



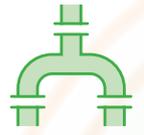
Forum de l'Emploi



**COMPÉTENCES
OPTIONNELLES**



→ Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire



→ Assainissement



→ Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes



→ Eau



→ Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie



→ Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs



→ Tourisme



→ Enseignement



→ Formation et insertion



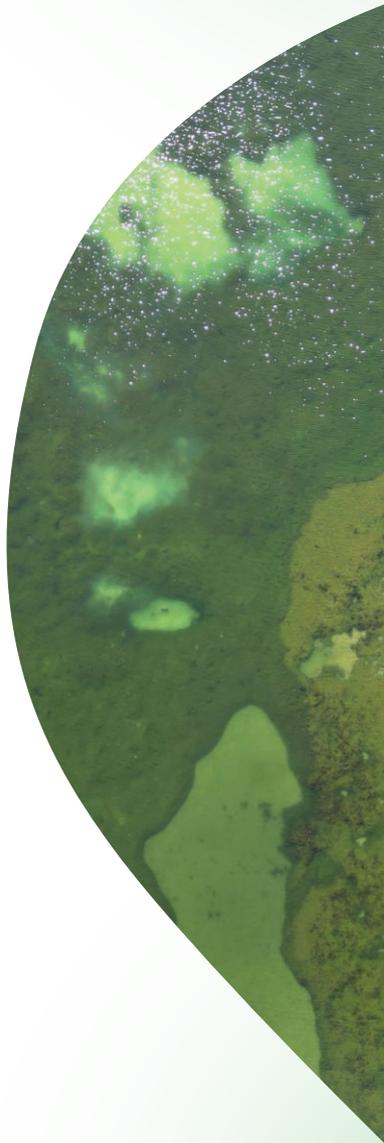
→ Bourse du travail



→ Programmations et contractualisations financières



→ Gestion des eaux pluviales urbaines



Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024

S²LOW

ID : 060-216001743-20241223-06DEL_CM161224-DE



≡ CHAPITRE 3

LES MOMENTS FORTS DE L'INTERCOMMUNALITÉ

2 mars

**ATELIER DE CO-CONSTRUCTION
CARREFOUR DE FEMMES**



5 & 6 avril

FORUM DE L'EMPLOI



17 janvier

**CONTRAT DE VILLE :
SOIRÉE DES ASSOCIATIONS**



4 & 14 avril

**RÉCOMPENSES CHALLENGE
ECOMOBILITÉ**



8 avril

**INUKSHUK AUX ÉTOILES -
CONCERT PAR LES ÉLÈVES
DE L'AGGLO**

**Du 15 avril
au 12 juin**

**BIENNALE DE LA PHOTOGRAPHIE
USIMAGES**



30 mai

**ATELIER CARREFOUR
DE FEMMES**



6 juin

**INAUGURATION CHÂTEAU
D'EAU CHÂTEAU D'ART**



24 mai

**PORTES OUVERTES MAISON
DE LA JUSTICE ET DU DROIT**



2 juin

**JOURNÉE MONDIALE
DU VÉLO**

Du 14 juin au 14 juillet

ENQUÊTE PUBLIQUE PLAN CLIMAT
AIR ENERGIE TERRITORIAL



Du 21 au 24 septembre

FESTIVAL MOSAÏQUE



14 juin

RÉUNION PUBLIQUE
DE PRÉSENTATION DU
PROJET DE TERRITOIRE



30 septembre

RESTITUTION DE L'ATLAS
DE LA BIODIVERSITÉ



12 octobre

SALON
DE L'ENTREPRENEURIAT



6 novembre

LANCEMENT SEMAINE ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE



14 octobre

INAUGURATION DU DOJO DE L'ACSO



28 novembre

ATELIER CARREFOUR DE FEMMES



Du 20 novembre au 3 décembre

SEMAINE DE L'INDUSTRIE

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024



ID : 060-216001743-20241223-06DELECM161224-DE



≡ CHAPITRE 4

UNE AGGLOMERATION DYNAMIQUE ET INVESTIE, SOUCIEUSE DU CADRE DE VIE ET DU BIEN-ÊTRE DE SES HABITANTS

Lancée en 2022, l'actualisation du **Projet de territoire** a pu aboutir dans le courant de l'année 2023 grâce à l'action complémentaire et conjuguée des échanges avec la population, de l'implication des services et du travail des élus. Le Projet de Territoire 2023-2035 va s'attacher à :

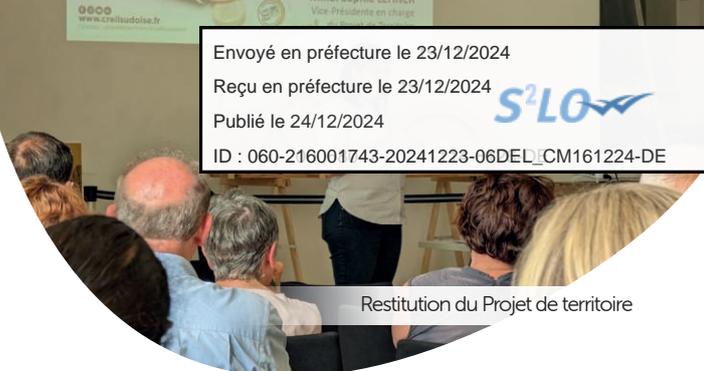
- Œuvrer pour faire de l'ACSO un territoire exemplaire, mobilisé pour l'environnement,
- Agir pour développer un territoire accessible, aux mobilités toujours plus durables,
- S'engager pour construire un territoire unifié, solidaire, au service d'une action publique efficace,
- Entreprendre pour renforcer l'attractivité du territoire,
- S'investir pour un territoire dynamique et pour tous.

UN PROJET DE TERRITOIRE, QU'EST-CE QUE C'EST :

Un projet de territoire est un document-cadre pensé à l'échelle d'un territoire. C'est à la fois un diagnostic et une feuille de route, pensé comme un programme d'actions locales. Il répond aux enjeux du territoire définis par des orientations stratégiques et fixant les priorités à atteindre.

En accord avec la Région des Hauts-de-France, la nouvelle feuille de route numérique intègre directement le nouveau projet de territoire, faisant ressortir pour chaque enjeu l'accompagnement que peut fournir le numérique à la réalisation des priorités de l'agglomération.

L'adoption du Projet de Territoire est prévue au cours du 1^{er} trimestre 2024



Restitution du Projet de territoire

LE PROJET DE TERRITOIRE DE L'ÉLABORATION À LA MISE EN PRATIQUE

14
réunions publiques de débat

1
réunion publique de restitution le 14 juin 2023 à la Maison de la Pierre de Saint-Maximin

36
groupes de travail

1016
propositions recueillies

1
projet de territoire

5
orientations

19
enjeux

102
actions nouvelles ou à poursuivre



1/ ŒUVRER POUR FAIRE DE L'ACSO UN TERRITOIRE EXEMPLAIRE, MOBILISÉ POUR L'ENVIRONNEMENT

Les indicateurs mondiaux sont au rouge. Depuis de nombreuses années l'ACSO met en place une politique engagée et volontaire pour répondre aux besoins du présent tout en limitant son impact sur l'environnement.

Elle souhaite proposer à ses habitants un cadre de vie toujours plus responsable et respectueux des enjeux de développement durable, de préservation des ressources et de limitation de la pollution et de la production de déchets.

POUR UN TERRITOIRE PLUS VERT, UN ENVIRONNEMENT PRÉSERVÉ

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
Reçu en préfecture le 23/12/2024
Publié le 24/12/2024
ID : 060-216001743-20241223-06DEB_ICM161224-DE

Préserver le territoire

La reconnaissance « **Territoire Engagé pour la Nature** » est un dispositif qui vise à faire émerger, reconnaître et valoriser les initiatives portées par les collectivités en faveur de la biodiversité. Il s'agit d'un programme conjoint du Ministère de la Transition écologique et des Régions de France, porté par l'Office Français de la Biodiversité.

Après une première reconnaissance obtenue en 2020, l'ACSO a de nouveau été lauréate de ce dispositif en 2023 en raison de son bilan du programme d'action engagé sur la période 2020-2022 et de ses ambitions pour 2023-2025 notamment :

- La valorisation des carrières, richesse naturelle de l'ACSO,
- Le diagnostic des opportunités pour préserver ou recréer des espaces de nature en ville, dans un but d'adaptation du territoire au changement climatique,
- Le programme de protection des chiroptères,
- La gestion des espèces exotiques envahissantes,
- La création et le développement d'animations et d'événements pour sensibiliser le public aux enjeux de biodiversité.



ZOOM SUR

LA LUTTE CONTRE LES ESPÈCES EXOTIQUES

Depuis 2022 l'ACSO met en place une aide financière accordée aux particuliers confrontés à la présence d'un nid de frelons asiatiques à leur domicile, pour la destruction du nid par un professionnel. Sur dépôt d'un dossier, l'ACSO reverse 50% du montant de la facture aux particuliers, bailleurs ou copropriétés, avec un plafond de 100€ d'aide.

39
demandes reçues
(en augmentation de 105%
par rapport à 2022)

2 225 €
d'aides accordées





le Plan Alimentaire Territorial

Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) de l'ACSO a pour objectif de faire émerger une demande importante en produits locaux, de qualité (bio) et à des prix accessibles, en lien avec la lutte contre l'insécurité alimentaire et en mobilisant le levier de la restauration collective. Afin de répondre à cette demande, mais aussi de protéger la ressource en eau, préserver la biodiversité et les paysages, il s'agira d'accompagner la transition des pratiques agricoles vers le bio et l'installation de nouveaux producteurs.

Un travail sera également réalisé pour lutter contre le gaspillage alimentaire, développer les circuits courts de distribution et favoriser l'installation d'activités de transformation et de préparation.



Visite de la légumerie à Rousseloy

CALENDRIER DU PAT :

- **15 décembre 2022** : vote en Conseil Communautaire du lancement du PAT
- **Juillet 2023** : lancement de la phase diagnostic découpé en 3 volets : agricole, restauration collective et alimentation
- **2024** : lancement des phases d'élaboration de la stratégie et du plan d'action



Un travail de coordination et de coopération est également mené avec les partenaires et territoires voisins qui développent leurs propres réflexions sur l'alimentation afin de garantir la cohérence et la complémentarité de ces différents projets.



Envoyé en préfecture le 23/12/2024
 Reçu en préfecture le 23/12/2024
 Publié le 24/12/2024
 ID : 060-216001743-20241223-06DELECM161224-DE



Sensibiliser à l'environnement

Depuis 2022 l'ACSO a travaillé à l'élaboration d'un **Atlas de la Biodiversité Communale (ABC)** répertoriant la richesse du patrimoine naturel du territoire. De nombreux ateliers, des conférences, des sorties et des animations ont été proposés aux habitants en 2022 et 2023, en partenariat avec Picardie Nature. Les objectifs de l'ABC sont multiples :

- Améliorer les connaissances sur la biodiversité locale,
- Sensibiliser et communiquer auprès des élus, services des collectivités, habitants, acteurs locaux et usagers de la nature,
- Donner les moyens aux élus et aux citoyens d'être acteurs de la préservation du patrimoine écologique de leur territoire.

L'Atlas a été finalisé le 30 septembre 2023 lors d'une grande journée de restitution.

Prochaine étape : rédiger le plan d'action pour mettre en œuvre les orientations définies par l'ABC.

L'ATLAS A PERMIS DE RECENSER :

1016
espèces faunistiques

894
espèces floristiques

43
sites souterrains d'hibernation pour les chiroptères

15
espèces floristiques et

10
espèces faunistiques exotiques envahissantes



ZOOM SUR

LA SENSIBILISATION ET L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'ACSO réalise depuis de nombreuses années des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement, tout particulièrement auprès du public scolaire.

En 2023, le programme « watty à l'école » a permis de sensibiliser **39 classes** et **817 élèves** et des animations aux thématiques variées (tri des déchets et compostage, cycle de l'eau, écomobilité) ont permis de sensibiliser **2 814 personnes**, adultes comme enfants.



Remise de prix Concours Watty



Inauguration Château d'eau Château d'Art

AGIR POUR LA PRÉSERVATION ET LA CONSERVATION DES ESPACES NATURELS

L'Agglomération, en lien avec les communes, travaille sur l'amélioration de la connaissance, le développement de la nature en ville et la lutte contre l'artificialisation des sols et la gestion durable de la ressource en eau. Le territoire de l'agglomération compte en effet de nombreux espaces naturels qu'il faut préserver et leur aménagement est un levier essentiel pour l'adaptation du territoire au changement climatique.

Le Thérain à Cramoisy

Accompagner ou coordonner au profit des communes en matière de planification ou lors des crises



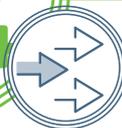
ZOOM SUR

LA MISSION PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE (PIS)

Qu'il s'agisse des risques naturels et technologiques, mais aussi des risques météorologiques, sociétaux ou sanitaires par exemple, l'ensemble des 11 communes du territoire doit faire face à la gestion d'une situation exceptionnelle ou de crise. Installée en avril 2023, la mission Plan Intercommunal de Sauvegarde a débuté par l'élaboration d'un cahier des charges afin de répondre aux obligations légales. Les rencontres réalisées avec les communes ont notamment permis :

- D'identifier l'état actuel des Plans Communaux de Sauvegarde,
- De démarrer une analyse des risques sur l'ensemble du territoire intercommunal qui sera achevée en 2024,
- D'identifier les acteurs pouvant rejoindre le réseau professionnel relatif à la gestion de crise.

PERSPECTIVE
2024



- Analyse des risques du territoire,
- Planification de la gestion des situations exceptionnelles et de crises au sein des services de l'intercommunalité.

Saint-Leu d'Esserent

Prévenir les inondations et protéger les milieux

Dans le cadre de la **Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations** (GEMAPI) de l'ACSO plusieurs actions sont entreprises parmi lesquelles :



Pont reliant Saint-Leu d'Esserent à Saint-Maximin

— VALORISER ET PROTÉGER — LA RESSOURCE EN EAU

La préservation de l'eau, cette ressource essentielle et vulnérable, nécessite différentes actions, tout au long du cycle de l'eau, comme, notamment, la protection des champs captants, et la gestion intégrée des eaux pluviales dans les projets d'aménagement.

Des travaux sur les réseaux vétustes pour limiter les fuites et préserver la ressource en eau

Sur le plan de la rénovation des canalisations, 2023 a été fortement mobilisé sur le projet de requalification de la rue de la République à Creil, un axe majeur pour les réseaux d'eaux pluviales, eau potable et eaux usées. Certaines conduites, devenues vétustes, étaient présentes depuis plus de 60 ans. Leur modernisation permet aux habitants de profiter d'un réseau plus sûr grâce à une réduction des potentielles fuites d'eau, une action bénéfique d'un point de vue environnemental mais également économique pour la collectivité et ses habitants.

→ La gestion alternative des eaux pluviales :

- Réalisation d'une étude sur Villers-Saint-Paul dans l'objectif de trouver des solutions à la déconnexion des eaux pluviales du réseau et à leur infiltration à la parcelle, notamment via la revégétalisation,
- Déconnexion du réseau pluvial afin que les eaux de pluie s'écoulent vers le Marais Monroy, de Nogent-sur-Oise.
- Poursuite du marché d'entretien des bassins et fossés eaux pluviales.

→ La protection des milieux :

- Réalisation d'un test d'écoulement sur le Thérinet afin de déterminer la faisabilité d'un projet de réouverture à ciel ouvert de l'ancien cours d'eau, passant par le site industriel Goss-Marinoni,
- Organisation d'une consultation à Saint-Leu d'Esserent dans le cadre d'une étude de détermination de la zone humide du bois de la Garenne.

→ La gestion des inondations : l'ACSO a participé à l'élaboration du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) et à la classification des digues sur l'Oise.



Les autres chantiers eau et assainissement

- Renouvellement des automates sur les postes de relevage afin d'améliorer leur fiabilité,
- Réalisation d'un cahier des charges pour lancer un Schéma directeur d'assainissement dont l'objectif est de réaliser une prospective sur les 10 années à venir pour déterminer les priorités en termes de travaux d'assainissement sur le territoire,
- Acquisition d'un logiciel prédictif sur l'état des réseaux,
- Dans le cadre de la recherche de molécules dans l'eau potable, lancement d'études afin de définir des solutions :
 - Préventives sur l'usine d'eau potable ;
 - Curatives sur la gestion de son aire d'alimentation de captage,
- Lancement de plusieurs conventions innovation ayant pour objectif d'encourager l'innovation pour un fonctionnement des stations d'épuration plus durable et soucieux de l'environnement.

CHIFFRES CLÉS EAU POTABLE :

82 690

habitants desservis

32 387

abonnés au service

341 km

de réseaux

CHIFFRES CLÉS ASSAINISSEMENT :

80 796

habitants
connectés au réseau

31 828

abonnés

137 m³

par abonné par an

233 km

de canalisations
pour les eaux usées

5

stations
d'épuration

PERSPECTIVE
2024



- Redimensionnement du poste d'assainissement Baroche à Saint-Leu d'Esserent
- Sécurisation du bassin des Larris à Saint-Maximin
- Réhabilitation du bassin Coubertin à Nogent-sur-Oise
- Sécurisation des périmètres réglementaires des captages
- Élaboration d'un Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) pour garantir en permanence la sécurité sanitaire

Accompagner les agriculteurs pour protéger la ressource en eau

L'ACSO accompagne le lancement d'un **Groupements d'Intérêt Économique et Environnemental (GIEE)** regroupant 13 agriculteurs sur l'Aire d'Alimentation du Captage de l'eau distribuée sur le territoire (AAC). L'ACSO soutient le groupement notamment sur :

- L'installation de cultures à bas niveau d'intrants, axé sur la filière chanvre, miscanthus, herbe, luzerne, etc.,
- La réflexion au développement d'une consommation de panneaux d'isolation de chanvre dans la rénovation des logements de l'ACSO,
- Mise en sécurisation des parcelles contributrices à la qualité de l'eau potable.

2023 a également vu naître le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) du Thérain. L'ACSO participera à l'élaboration du règlement SAGE en 2024.



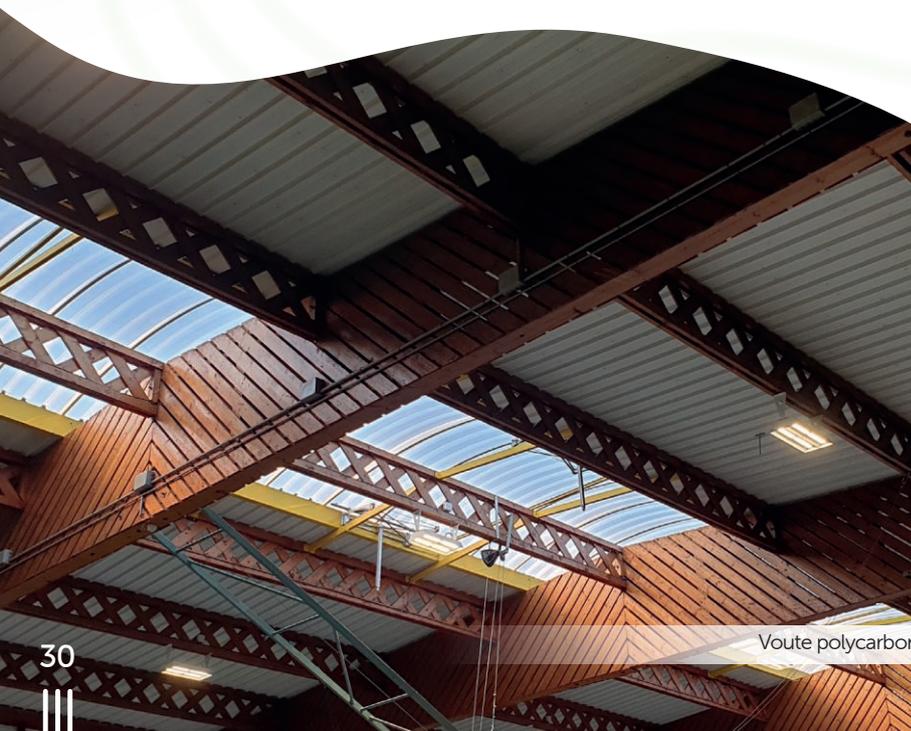
Champs - Maysel

ENCOURAGER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DE MANIÈRE PÉRENNE

Soucieuse d'appliquer une politique énergétique responsable, l'ACSO cherche à maîtriser sa consommation et à réduire la facture énergétique du territoire. C'est pourquoi chaque année, l'agglomération engage de nombreux travaux destinés à limiter la consommation des bâtiments. La stratégie définie dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial permettra de réduire les consommations énergétiques et d'atteindre une production d'énergies renouvelables et de récupération.



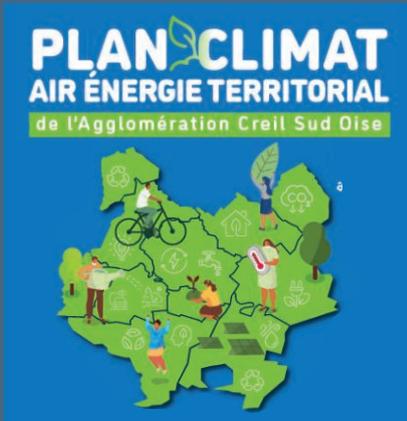
- Déclinaison opérationnelle de certaines des 110 actions du PCAET,
- Réalisation d'un cadastre solaire en open data afin de permettre aux habitants et entreprises de déterminer le potentiel des surfaces pour l'implantation des panneaux photovoltaïques,
- Réflexion sur les ombrières sur parcs de stationnement.





ZOOM SUR

LE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)



Définitivement adopté en Conseil Communautaire le 28 septembre 2023 pour une durée de 6 ans, le PCAET comporte 110 actions réparties en 13 grands sous-ensembles concernant :

- La réduction des émissions de Gaz à effet de serre,
- La réduction des consommations énergétiques,

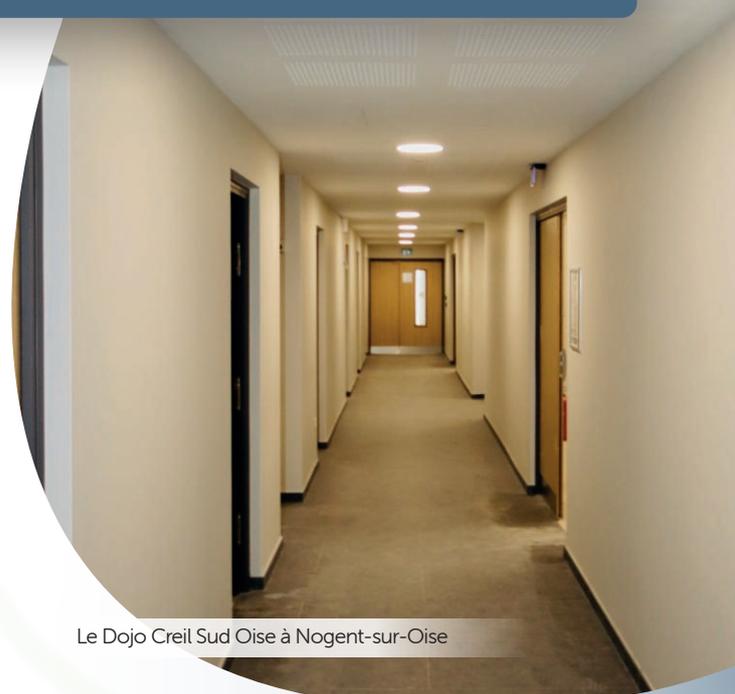
- L'augmentation de la production des énergies renouvelables,
- L'amélioration de la qualité de l'air,
- L'adaptation aux effets du changement climatique et de confortement de la résilience des territoires.

COMMENT ATTEINDRE CES OBJECTIFS ?

À travers notamment une amélioration de l'habitat, des mobilités douces et actives, la protection de la ressource en eau et de la biodiversité.

Des travaux pour économiser l'énergie

Les économies d'énergie concernent la modification de la gestion du chauffage mais également la fin du déploiement du LED dans les équipements sportifs. Cet éclairage est optimum avec une régulation de l'éclairage selon le temps d'occupation et l'apport de lumière du jour. La création de ventilations naturelles ou le remplacement de la climatisation, ainsi que l'isolation des infiltrations et la réfection des voutes polycarbonates ont également fait partie des chantiers destinés à économiser l'énergie dans les équipements sportifs, pour un montant total de près de 360 000 € TTC.



Le Dojo Creil Sud Oise à Nogent-sur-Oise



POUR SUIVRE L'AMÉLIORATION DE LA GESTION DES DÉCHETS

Engagée dans la transition écologique, l'ACSO mène une politique engagée en matière de prévention, de réduction et de traitement des déchets. L'enjeu est de taille face à la limitation des matières premières et à l'impact environnemental et sanitaire, dans un contexte de changement climatique fort. Parmi les collectivités ayant les moins bonnes performances de tri du département, l'ACSO est déterminée à perfectionner la communication et la pédagogie auprès des habitants pour améliorer le tri dans un souci environnemental et de réduction des coûts de collecte et de traitement pour la collectivité.

En 2023, plusieurs actions ont été lancées pour limiter les déchets et améliorer les gestes de tri sur le territoire :

- **Plan d'amélioration de la performance du tri :**
 - Actions de sensibilisation en pieds d'immeubles de bailleurs,
 - Actions d'animation et de pédagogie pour les publics scolaires et adultes,
 - Révision du règlement de collecte,
 - Remise à plat de la redevance spéciale pour les commerçants et artisans.

- **Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) :** Obligation légale pour les EPCI qui possèdent la compétence déchet, le PLPDMA est un plan qui doit permettre de réduire à la source la création des déchets, permettre leurs recyclages et ré-usages.
- **Installation de poubelles de tri « hors foyer » :** L'ACSO a été retenue dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt pour équiper, début 2023, les parcs et jardins du territoire de l'agglomération en poubelles doubles flux afin de collecter les ordures ménagères et le tri.
- **Réflexion sur la collecte et le traitement des biodéchets :** Le tri à la source des biodéchets est nécessaire pour détourner ce flux de déchet de l'élimination et permettre un retour au sol de qualité par une valorisation agronomique de ces déchets biodégradables.

PERSPECTIVE 2024



- Amélioration de la performance du tri :
 - Défi familles : La tribu du tri,
 - Suivi des actions des bailleurs dans le cadre de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties,
 - Rencontre des commerçants et artisans dans le cadre de la redevance spéciale,
 - Installation de poubelles de tri dans les lieux de forte fréquentation (salles de sport, cinémas, etc.).
- Prévention des déchets :
 - Finalisation du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés,
 - Tri à la source généralisé des biodéchets.



Véhicules de collecte au garage de Villers-Saint-Paul

FAIRE DE LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE UNE PRIORITÉ

Dans un contexte d'épisodes de pollution de l'air de plus en plus fréquents et d'expositions à des substances dans les milieux qui les entourent, les habitants ont des attentes de plus en plus fortes sur les questions de santé environnementale.



ZOOM SUR

LA QUALITÉ DE L'AIR

Cette thématique est principalement abordée par l'agglomération sur les secteurs à enjeux de la mobilité et du résidentiel avec les 34 mesures prévues dans le plan air finalisé en 2022.

Pour exemple, l'agglomération a lancé en 2021, avec le soutien financier de l'Agence de la Transition Ecologique (ADEME), le **FONDS AIR BOIS**, un dispositif visant à réduire les particules fines, nocives pour la santé émanant du secteur résidentiel. Il permet aux habitants du territoire de bénéficier d'une aide d'un montant fixe de 1 500€ (financé à 50% par l'ACSO et à 50% par l'ADEME), sans conditions de ressources, pour remplacer par des équipements de chauffage au bois récents et performants, les cheminées à foyers ouverts ou les appareils de chauffage au bois datant d'avant 2002. En 2023, 17 dossiers ont été reçus.

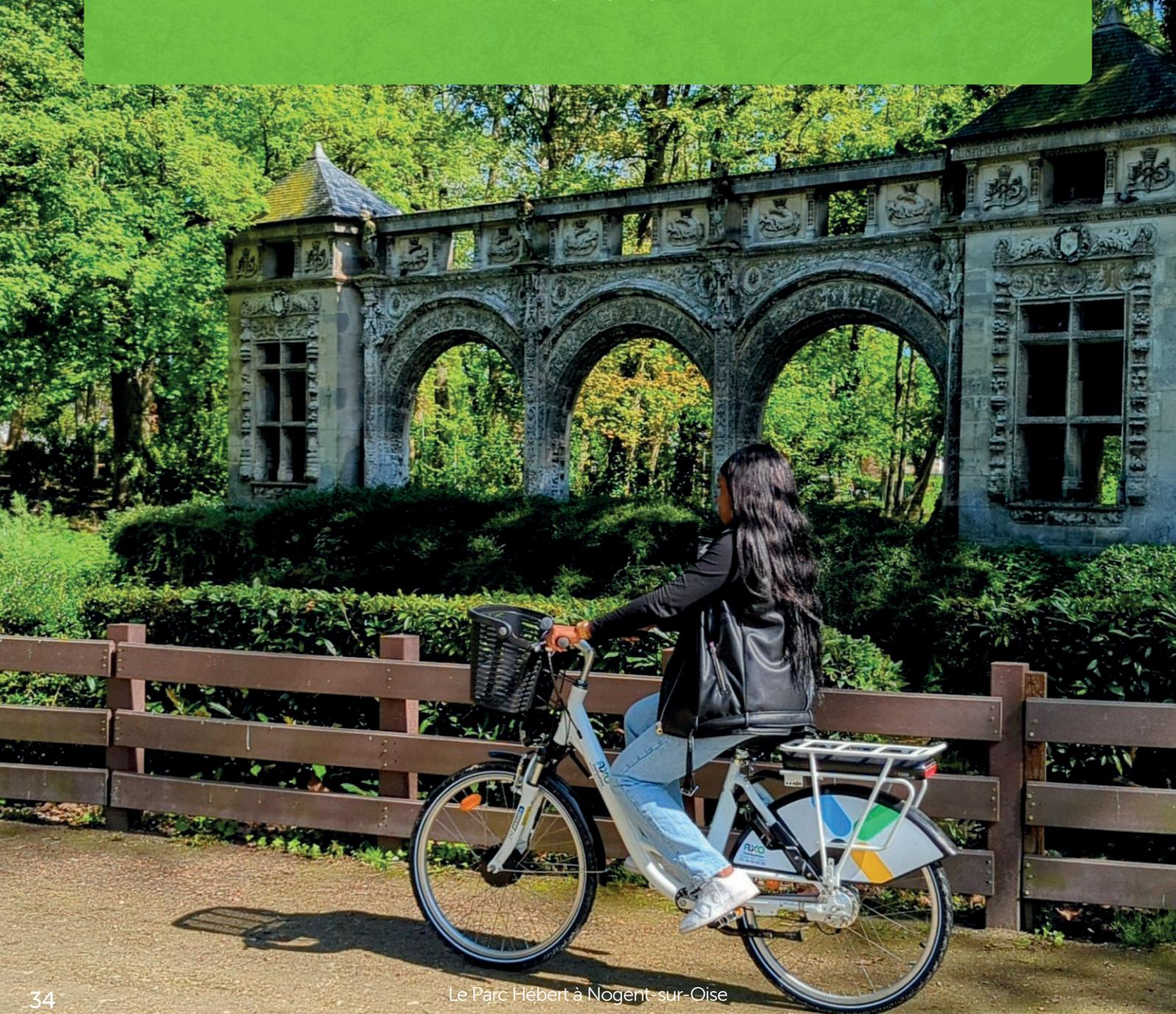
PERSPECTIVE
2024



- Poursuite du dispositif Fonds Air Bois et déploiement d'une communication plus ciblée.

2/ AGIR POUR DÉVELOPPER UN TERRITOIRE ACCESSIBLE, AUX MOBILITÉS TOUJOURS PLUS DURABLES

Il est essentiel de repenser les déplacements et leur impact sur le développement durable, le cadre de vie, et l'essor du territoire. L'ACSO est déterminée à poursuivre la mise en place de nombreux projets et actions destinés à favoriser la mutation de l'agglomération vers des mobilités plus propres et durables.



Le Parc Hébert à Nogent-sur-Oise



FAIRE DE L'ACCESSIBILITÉ UN LEVIER STRATÉGIQUE POUR L'AMÉNAGEMENT ET LES MOBILITÉS DURABLES

Aménager le cœur d'agglomération pour le bénéfice de tout le territoire

« Gare Cœur d'Agglo » est un projet d'aménagement urbain qui vise à faire surgir un quartier central, à favoriser la création d'emplois, à organiser le développement d'une nouvelle offre de logements, à réintroduire la nature en ville et à créer des espaces publics structurants. Il repose principalement sur une refonte de la gare de Creil pour en faire un Pôle d'Échanges Multimodal majeur, incluant la réalisation d'une passerelle au-dessus des voies ferrées ainsi que l'aménagement ou la reconfiguration de nouvelles voies.

LES ENJEUX DE GARE CŒUR D'AGGLO

- **Optimiser** l'accessibilité du pôle gare en réorganisant le schéma de voiries global (voitures, bus, piétons, vélos) ainsi que le stationnement,
- **Développer** les modes de circulation doux en priorisant les transports en commun et en limitant la place de la voiture en ville,
- **Aménager** des espaces publics de qualité.



- Lancement d'une étude de faisabilité concernant les voiries structurantes convergeant vers la gare, y compris un raccordement du futur parvis nord à la RD 200,
- Lancement d'une étude de transformation des espaces publics en cœur d'agglomération.

ZOOM SUR

L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS

L'ACSO souhaite mettre en œuvre une politique volontariste sur cette thématique dans un objectif d'adaptation au changement climatique grâce à :

- La reconnexion de la ville avec son paysage naturel (coteaux et fleuve),
- L'amélioration de la biodiversité du tissu urbain y compris une végétalisation raisonnée (îlots de fraîcheur),
- L'amélioration de la qualité des espaces publics, et donc de l'image du centre-ville, grâce à une mixité de leurs usages : le ludique, la déambulation plaisir, les déplacements quotidiens ou occasionnels de qualité,
- Le développement des modes doux de déplacement,
- Le questionnement sur la place du stationnement pour libérer de l'espace public à destination d'autres fonctions urbaines,
- L'optimisation de la gestion du cycle de l'eau.

CALENDRIER 2023 DU PROJET :

- Désignation d'une nouvelle équipe d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) afin de poursuivre la mise en œuvre de la stratégie globale opérationnelle,
- Sélection de la maîtrise d'œuvre pour la construction de la passerelle de franchissement des voies ferrées permettant un accès à la gare de Creil depuis Nogent-sur-Oise où un nouveau parvis sera aménagé,
- Poursuite des études préalables au réaménagement du Pôle d'Échange Multimodal (PEM) de la gare de Creil
- Poursuite de la réflexion sur l'ensemble des modes de déplacement en cœur d'agglomération,
- Préemption de 2 immeubles situés à l'angle de la rue Jules Juillet et de la rue Georges Stephenson (dit Hôtel du Nord) en vue d'améliorer la circulation aux abords du pôle gare et de requalifier le bâti du quartier.

ZOOM SUR

LE PROJET DE LIGNE TGV/TER ROISSY PICARDIE

En 2023, les dernières études ont été finalisées et les autorisations nécessaires obtenues permettant le lancement de travaux préparatoires (déviation réseau de transport d'électricité, installations bases-vie, premiers travaux ferroviaires sur la ligne Paris-Creil, défrichage, etc.

Parallèlement, les discussions quant au financement du projet et de ses aménagements se sont poursuivies entre l'Etat, SNCF Réseau et l'ensemble des collectivités engagées. Le dépôt d'une demande de subvention européenne a été rejeté par la Commission en juin pour la deuxième fois. Les élus de l'agglomération, aux côtés des autres élus régionaux, se sont mobilisés une nouvelle fois pour informer la population et assurer leur profond attachement à ce projet structurant, qui participe au désenclavement du territoire.

CALENDRIER 2023 DU PROJET :

- Mars : avis favorable du Conseil national de la protection de la nature,
- Avril : enquête parcellaire avec avis favorable de la commission d'enquête et obtention d'accords à l'amiable avec la profession agricole permettant une maîtrise foncière des terrains concernés par les travaux à 95%,
- Avril à juillet : réalisation de diagnostics d'archéologie préventive,
- Juin : enquête publique et avis favorable de la commission d'enquête,
- Octobre : obtention de l'autorisation environnementale,
- Fin de l'année : conclusion de plusieurs marchés de travaux (génie-civil) avec NGE-EGIS, RAZEL et TSO.



Quai de la gare de Creil



Distribution de flyers en gare de Creil en faveur du projet Barreau Roissy Picardie

FAIRE RECULER L'UTILISATION DE LA VOITURE ET DÉVELOPPER L'USAGE DU VÉLO ET DE LA MARCHÉ AU QUOTIDIEN

Afin d'encourager la marche à pied et le développement de la pratique cyclable l'ACSO mène une politique active d'aménagements de voies douces et propose des services et des actions de sensibilisation autour de la pratique du vélo.

Inciter les habitants à se tourner davantage vers les modes actifs pour leurs déplacements

L'ACSO place les modes actifs de déplacements au cœur de sa politique de mobilités. Tout particulièrement, elle accorde une place primordiale au vélo dans ses investissements comme en témoigne les différents services qu'elle propose et les évolutions qu'elle met en place en fonction des besoins de la population.

- **Service de location de vélos AXO** : 120 Vélos à Assistance Electrique sont mis à disposition des habitants depuis 2021. L'ACSO a fait évoluer son offre et a ouvert le service aux actifs, aux étudiants puis aux associations du territoire. Elle a également réduit le montant de la caution de 900 à 150€ afin de permettre au plus grand nombre d'en bénéficier. En 2023, une nouvelle grille tarifaire a été adoptée revoyant les tarifs des abonnements à la baisse. 80 vélos sur les 120 sont actuellement réservés, soit 20 de plus qu'en 2022.
- **Vélobox** : Depuis début 2022, un espace sécurisé et gratuit pour abriter les vélos a été mis en place sur le parvis de la gare de Creil : le vélobox. 44 emplacements sont disponibles pour tous, utilisateurs du service de location ou pas, vélo électrique ou non. Devant l'engouement rencontré par ce service, une liste d'attente est mise en place. Des arceaux à vélo ont par ailleurs été installés à Villers-Saint-Paul et à Saint-Leu d'Esserent en 2022 et à Nogent sur Oise et Saint-Maximin en 2023.

→ **Le Plan vélo** : il est destiné à encourager les habitants à la pratique du vélo et se décline en plusieurs volets parmi lesquels :

- **Signalétique vélo** : Afin de faciliter et sécuriser les déplacements des cyclistes, des sas vélo ont été aménagés à Creil au niveau de certains feux tricolores. Réservés aux vélos, les sas, matérialisés par un marquage au sol, leur permettent de se placer devant les autres véhicules lorsque le feu est au rouge et de démarrer dans les meilleures conditions possibles de sécurité lorsque le feu passe au vert.
- **Panneaux « cédez le passage cycliste »** qui permettent aux vélos de poursuivre leur chemin lorsque le feu est rouge, en prenant garde toutefois aux piétons et aux automobiles dont le feu est vert.

→ **Schéma Communautaire des Modes Actifs** :

Les « modes actifs » regroupent les moyens de déplacement mobilisant la force physique comme le vélo, la marche à pied, la trottinette, les rollers, etc. Cette feuille de route vise à identifier les itinéraires, aménagements et services à développer pour les années à venir. L'étude, lancée en 2023 permettra à l'ACSO et ses partenaires de bâtir un réseau intégré et hiérarchisé de voies douces, irriguant tout le territoire, créant une connexion avec les agglomérations voisines et en desservant les pôles d'attraction.





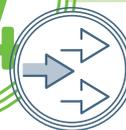
ZOOM SUR

L'ÉTUDE RELATIVE À L'AMÉNAGEMENT DES BERGES DE L'OISE

Les bords de l'Oise sont un point clé du territoire qu'il est essentiel d'aménager. Les villes de Creil, Montataire et Saint-Leu d'Esserent sont bordées par 9 kilomètres de berges. L'objectif du projet d'aménagement est multiple :

- Constituer un tronçon à vocation intercommunale majeur dans l'armature future du schéma des circulations douces de l'ACSO,
- Offrir, par le biais d'aménagements dédiés aux circulations douces, un itinéraire attractif, agréable et pratique,
- Développer l'usage touristique du secteur,
- Permettre une réappropriation d'un espace aujourd'hui insuffisamment entretenu et non mis en valeur.

En 2023, l'étude des scénarii d'aménagement et/ou réaménagement a été poursuivie et un programme d'intervention a été élaboré dont la validation est attendue pour 2024.

PERSPECTIVE
2024

- Enrichissement de l'offre de service de location de vélo à assistance électrique AXO,
- Réalisation d'une voie douce de 10 km le long des berges connectant Saint-Leu d'Esserent et l'Ec'Eau Port de Creil avec convention et acquisitions foncières,
- Aménagement de la contre-allée de la rue Stephenson à Creil avec une zone limitée à 20 km/h (appelée Zone de rencontre) et la création d'une voie mixte bus-vélo, permettant de rallier en vélo en toute sécurité la gare de Creil depuis la nouvelle voie douce Nord-Sud de Nogent-sur-Oise,
- Reprise des pistes cyclables existantes avenue Joliot Curie à Villers-Saint-Paul, et poursuite des aménagements existants notamment rue Aristide Briand afin de desservir les berges de l'Oise et de créer une boucle cyclable à l'échelle de la commune,
- Installation de nouveaux arceaux et de 2 nouveaux vélobox (environ 10 places) sur le territoire,
- Bilan de l'étude dans le cadre du Schéma Communautaire des Modes Actifs.

Sensibiliser les publics les plus jeunes

Un changement pérenne des habitudes de déplacement des habitants du territoire passe par une sensibilisation de la population et notamment des plus jeunes. Plusieurs opérations se sont à nouveau déroulées :

- **Challenge écomobilité scolaire** : Pour la troisième année consécutive, l'agglomération a participé au challenge écomobilité scolaire, du 16 au 20 octobre, organisé par le Centre de Ressources sur l'Écomobilité (CREM) avec le soutien de la Région. L'objectif de ce challenge est d'encourager les alternatives à la voiture individuelle pour les trajets domicile-école et inciter à un changement durable des habitudes de déplacements des élèves. Durant les 5 jours de challenge, les élèves ont bénéficié d'animations de sensibilisation.



LE CHALLENGE ÉCOMOBILITÉ SCOLAIRE EN QUELQUES CHIFFRES

- **185** classes dans **26** écoles pour **3637** élèves (soit 15% des élèves du territoire)
- Des lauréats au niveau régional avec notamment dans la catégorie «Classe la plus écomobile» :
 - Maternelle : 1^{re} régionale : école Jean Biondi à Creil
 - Élémentaire : 3^e régionale : classes de CP et CM2 de l'école Albert Camus à Creil]

- **Bus de Noël** : cette opération solidaire incite les élèves de l'agglomération à faire don de leurs jouets neufs ou en bon état au profit des familles en situation de précarité et résidant sur le territoire.



École Edouard Vaillant à Creil



Collecte des cadeaux à Villers-Saint-Paul



École Primaire Paul Langevin à Montataire

FAVORISER LES TRANSPORTS COLLECTIFS ET LES ÉNERGIES DÉCARBONÉES DANS LES DÉPLACEMENTS MOTORISÉS

La mobilité étant le troisième poste de consommations énergétiques sur le territoire, les transports en commun constituent de fait une alternative à la fois écologique et inclusive à la voiture individuelle. L'enjeu est de rendre l'offre en transports collectifs encore plus attractive, avec l'ambition de répondre à une demande de déplacements en constante croissance.

Une offre de transport collectif qui s'adapte au plus près des besoins des utilisateurs

L'année 2023 a été marquée par plusieurs grands sujets concernant le transport collectif :

- Réduction de l'offre kilométrique de 4% et augmentation de la grille tarifaire pour compenser partiellement la hausse des coûts des carburants,
- Migration du système d'information voyageur vers un pass mutualisé avec les services de transport ferroviaire de la région,
- Mise aux normes d'accessibilité de 8 arrêts jusque-là provisoires,
- Période de test de priorisation des bus aux feux de circulation,
- Réalisation d'un diagnostic en roulant ayant pour objectif la réalisation de travaux d'amélioration de la circulation des bus permettant de cibler les points accidentogènes ou de perte de temps pour les bus,
- Mise en place de plusieurs nouveaux points de desserte du service AXO+ de Transport à la Demande (TAD) : Base militaire, l'ESAT (Etablissement ou Service d'Aide par le Travail) de Cramoisy et Sud Oise Recyclerie ce qui a généré une forte augmentation de la fréquentation du service.

LE RÉSEAU DE TRANSPORT EN QUELQUE CHIFFRES

1 645 000 kms
parcourus

10 500
voyageurs jour

8
lignes régulières
et

6
lignes scolaires

31
bus

4
services de Transport
à la demande AXO+

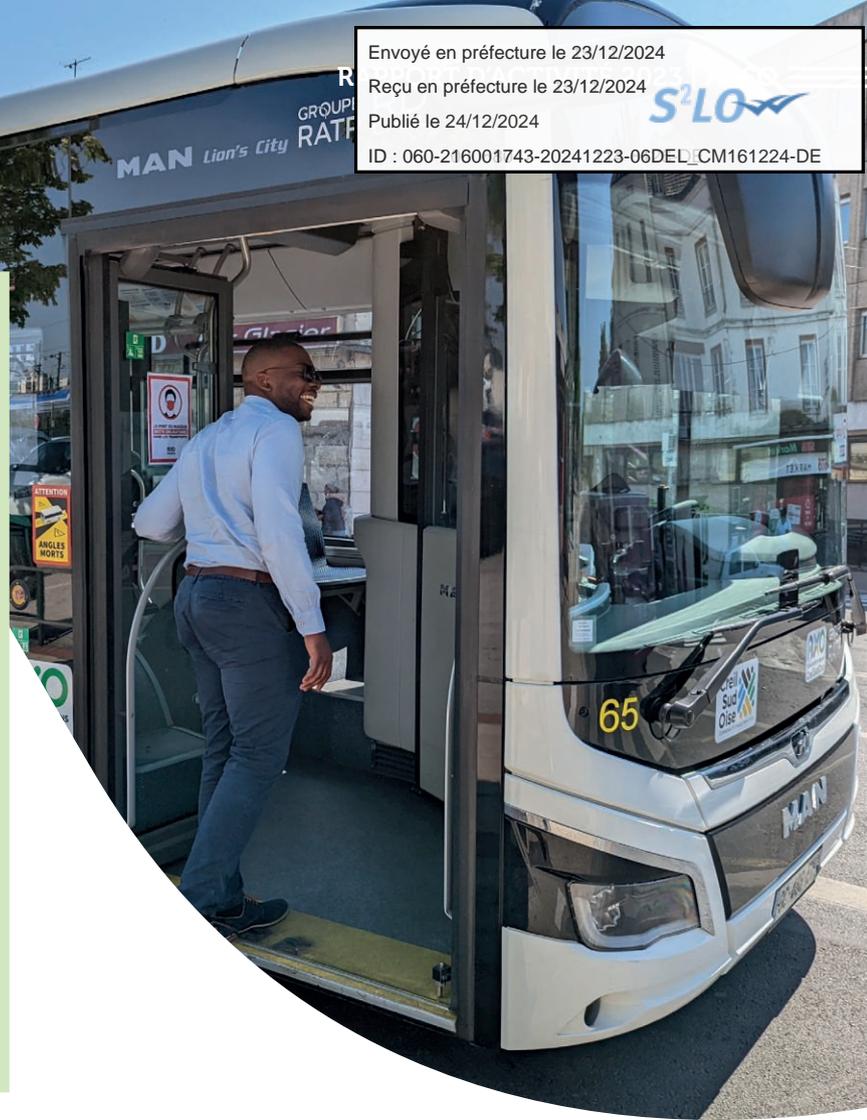
1
ticket unitaire
d'une heure à 1,30€

1 200
habitants bénéficiaires
d'un pass solidarité

1 450 M€
recettes

PERSPECTIVE 2024

- Stabilisation de l'offre du réseau AXO,
- Mise en service de quatre bus à biocarburants,
- Lancement des travaux de mise aux normes de points d'arrêts,
- Lancement des travaux relatifs au diagnostic en roulant,
- Pérennisation de la priorisation des bus aux feux de circulation,
- Constitution des comités de suivi du Plan De Mobilité (PDM).



Rue de la République à Creil



Rue Jean Jaurès à Creil

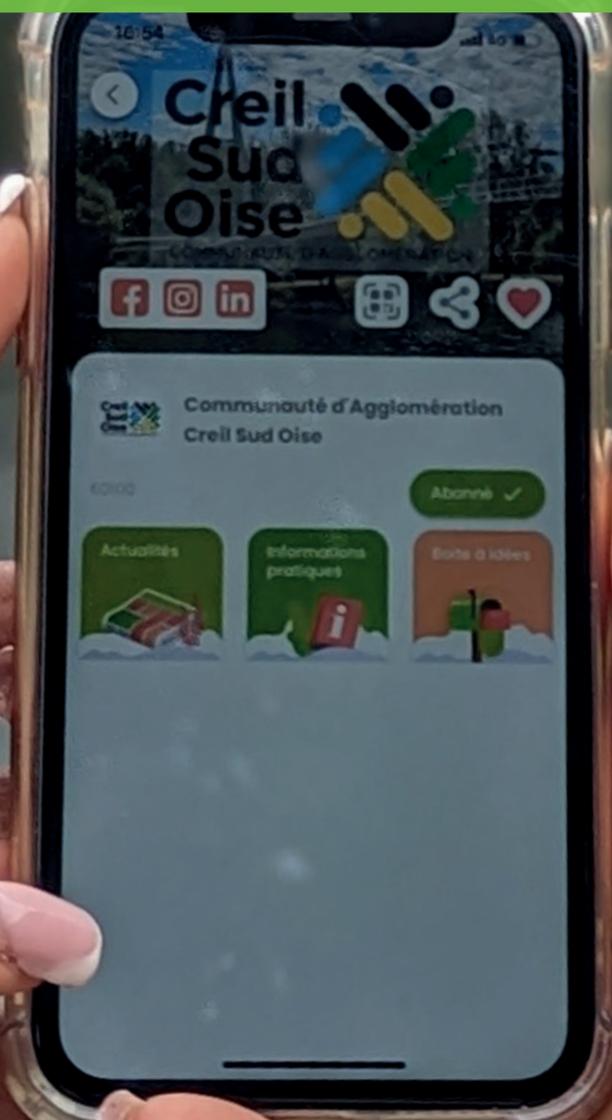
Des travaux intégrant les modes actifs de déplacement

Afin d'encourager les habitants à recourir aux modes doux de circulation, des travaux d'amélioration de la voirie sont nécessaires, procurant aux usagers un confort amélioré avec d'avantage de sécurité. Deux chantiers majeurs ont eu lieu en 2023 :

- Requalification de la rue de la République à Creil pour un montant de 2,2M € avec sécurisation des circulations piétonnes et cycles, amélioration de la circulation des bus, création d'espaces verts, reprise de la voirie et des trottoirs,
- Travaux de la rue Jean Jaurès à Creil pour un montant de 900 000 € avec reprise des trottoirs, des bordures et de la voirie, sécurisation des intersections, création d'espace vert et amélioration de la sécurité pour la circulation des cycles.

3/ S'ENGAGER POUR CONSTRUIRE UN TERRITOIRE UNIFIÉ, AU SERVICE D'UNE ACTION PUBLIQUE EFFICACE

Selon l'adage bien connu confirmant que l'union fait la force, l'agglomération travaille quotidiennement à renforcer la coopération avec les communes qui la compose. Cette étroite collaboration, mettant l'agglomération au service des communes en faveur de l'efficacité collective, favorise la mise en application des politiques communales et intercommunales et bénéficie à la population grâce à un service public cohérent et solidaire.



— DÉVELOPPER LA COMMUNICATION — ET LA CONCERTATION

Au service de ses habitants, l'ACSO souhaite faire connaître davantage le rôle de l'intercommunalité sur leur quotidien, rôle parfois difficile à identifier pour eux. La valorisation du territoire et de ses acteurs par la communication sur les actions menées doit être accentuée pour

créer un sentiment d'appartenance auprès des habitants.

Relais indispensable entre les habitants, les médias, les acteurs économiques et sociaux et les politiques du territoire, la communication sert notamment à

informer, expliquer et promouvoir les actions engagées par l'ACSO. Elle recouvre aussi bien les relations avec la presse, que les relations publiques, la publicité, l'organisation des événements tant institutionnels que grands publics.

LA COMMUNICATION DE L'ACSO EN 2023 C'EST :

RÉSEAUX SOCIAUX



FACEBOOK

6 345

abonnés (+ 43%)

423

publications (+55%)
dont

102

vidéos

3

jeux concours



LINKEDIN

1 970

abonnés (+53%)

75

publications



INSTAGRAM

981

abonnés (+56%)

222

publications



TIKTOK

(LANCEMENT EN 2023)

128

abonnés

32

publications



**APPLICATION MOBILE
ILLIWAP**

(LANCEMENT EN 2023)

684

abonnés



LA COMMUNICATION DE L'ACSO EN 2023 C'EST AUSSI :



PRINT

2
magazines

26
thématiques de flyers

8
thématiques d'affiches

MÉDIAS

15
communiqués
de presse
générant

45
articles, brèves,
news ou reportages
télé

540
spots radio
sur Evasion fm
pour

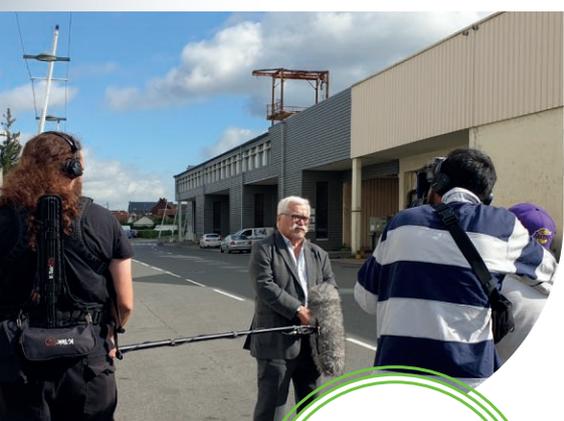
16
campagnes

1
délocalisation de
l'émission chasseur
d'emploi de Contact
fm avec diffusion
en direct pendant le
Forum de l'Emploi

15
campagnes
d'arrières de bus et

6
d'abribus

6
campagnes d'encarts
dans la presse écrite et
numérique locale



- Développement de la vidéo (84 % des 13-17 ans considèrent la vidéo comme leur format d'information préféré (enquête Milan Presse avec YouTube et l'institut CSA).
Les contenus vidéo renforcent la notoriété (source Playplay-Honadi)
- Création de kits communication clé en main à destination des communes du territoire afin qu'elles puissent être relais de l'information



RENFORCER LA SOLIDARITÉ TERRITORIALE

L'ACSO et les communes qui la composent, travaillent en concertation pour permettre la mutualisation de nombreux moyens. Celle-ci intervient dans plusieurs domaines.

Un Plan de Formation Intercommunal (PFI) pour répondre aux objectifs que se sont assignés les services

Le PFI est établi annuellement et soumis à l'avis des comités sociaux territoriaux de l'ACSO et de chaque commune.



Formation SIG

LE PFI EN 2023

- **68 sessions** de formation réunissant plusieurs centaines d'agents,
- **8 communes adhérentes** au PFI piloté par l'ACSO : Creil, Nogent-sur-Oise, Villers-Saint-Paul, Rousseloy, Thiverny, Cramoisy, Saint-Leu d'Esserent, Saint-Vaast-lès-Mello,
- **La Communauté de Communes du Plateau Picard** rejoint le partenariat avec les intercommunalités voisines du Liancourtois-Vallée Dorée, de la Thelloise, du Clermontois ainsi que de la ville de Pont-Sainte-Maxence pour la bourse aux places vacantes des formations proposées par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT),
- **Echanges** de pratiques, coopérations diverses et ateliers d'analyse de pratiques,
- **Missions** de conseil Ressources Humaines et Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences auprès de petites communes,
- **Poursuite du travail** engagé par le groupe d'analyse de pratiques professionnelles pour les agents œuvrant dans le domaine social et création de groupes à destination des professionnels de l'enfance et des responsables dans les domaines de l'enfance.





ZOOM SUR

LE RÉSEAU INTERCOMMUNAL DES CONSEILLERS ET ASSISTANTS DE PRÉVENTION

Lancé en septembre, ce réseau est composé de 9 communes et est piloté par l'ACSO. Il présente de nombreux intérêts :

- Mise en conformité avec la réglementation,
- Accompagnement et soutien (échanges de pratiques, formation, information, etc.),
- Actualisation des connaissances et montée en compétences,
- Constitution d'un observatoire dans le domaine de la prévention des risques et de la santé au travail,
- Valorisation et mutualisation des bonnes pratiques,
- Renforcement de la culture de la prévention au sein du territoire.



- Élargissement de l'offre de formation au secourisme, aux habilitations et à la gestion des incendies,
- Étude de la création de nouveaux groupes d'analyse de pratiques professionnelles : policiers municipaux, métiers de l'accueil, responsables en travail social, animateurs enfance,
- Programmation de la semaine de la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT) proposant des ateliers et des conférences aux agents du territoire, coconstruite avec la Communauté de Commune du Clermontois,
- Réflexion sur la constitution d'un réseau de formateurs internes intercommunaux afin d'apporter souplesse et acculturation.

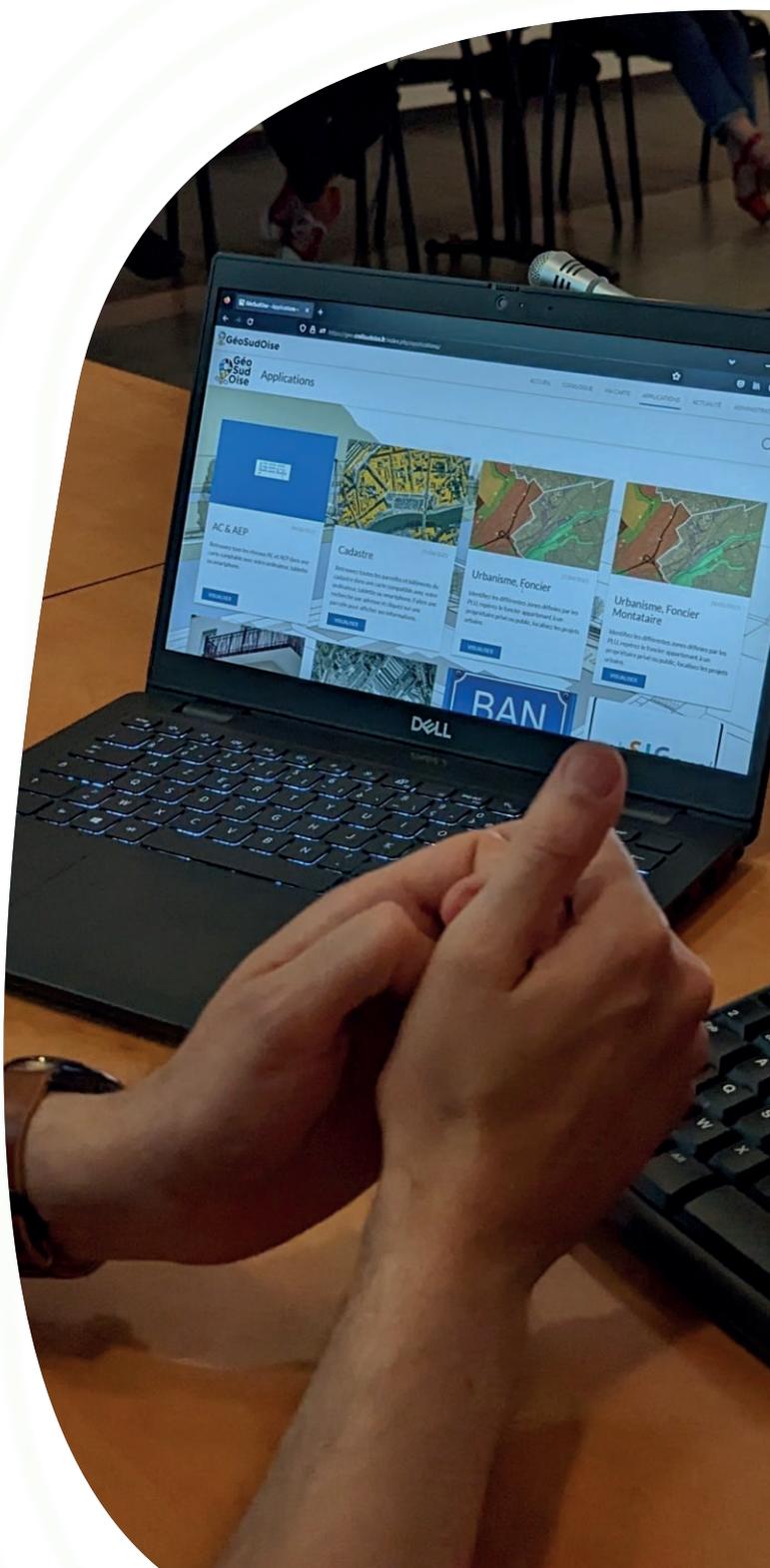
Une mutualisation proposée pour répondre aux besoins du territoire et maîtriser les coûts

Plusieurs domaines sont concernés par la mutualisation, permettant des économies d'échelle, une forte réactivité et un service toujours plus qualitatif pour les habitants.

Le **Schéma Intercommunal de Mutualisation des Services (SIMS)**, entré en vigueur en 2019, atteste de la coopération solidaire et volontaire ainsi que du développement progressif du dialogue entre les communes et l'intercommunalité dans 13 domaines selon cinq modes d'organisation différents.

LE SIMS EN 2023

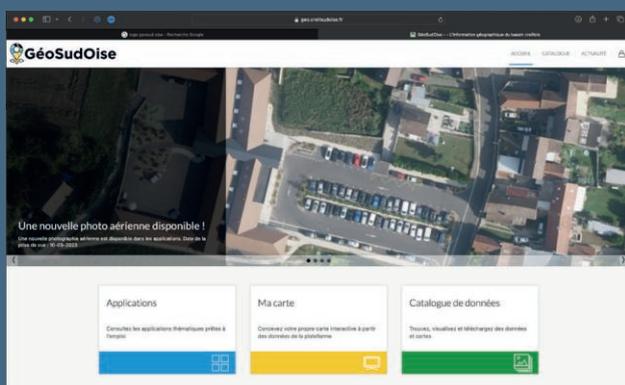
- **Développement** du Plan de Formation Intercommunal permettant la programmation de 73 stages communs entre les services des communes adhérentes et de l'intercommunalité ainsi que des intercommunalités partenaires voisines,
- **Mise en œuvre** d'une Médecine préventive commune avec la création d'un réseau intercommunal des conseillers et assistants de prévention,
- **Déploiement** des fonctions supports informatique et téléphonie pour l'accompagnement des services des communes de Creil, Saint-Vaast-lès-Mello, Thiverny et les services excentrés de l'ACSO,
- **Poursuite** de l'instruction des autorisations d'urbanisme par la ville de Saint-Maximin et des demandes d'autorisation d'urbanisme de Cramoisy, Saint-Vaast-lès-Mello et Thiverny,
- **Renforcement** de la Lutte contre l'Habitat Indigne grâce à la création d'un service commun dédié :
 - Amélioration de la coordination sur le partage d'information,
 - Poursuite du Comité Opérationnel de Lutte contre l'Habitat Indigne,
- **Développement** de la Lecture Publique avec la formalisation de 8 fiches actions permettant le développement de 18 opérations dans les 3 prochaines années. Un coordinateur du réseau de la lecture publique est en cours de recrutement pour assurer la réalisation de ce plan d'action,
- **Travail en commun** des écoles de musique avec un premier événement organisé le 8 avril : la représentation de l'œuvre « Inukshuk aux étoiles » qui a réuni plus de 230 enfants de 9 écoles primaires du territoire,
- **Développement** d'un Système d'Information Géographique Communautaire : 105 agents communaux et intercommunaux ont été formés à l'utilisation du nouveau géoportail « GeoSudOise », qui a permis de développer de nouveaux services et de nouvelles cartes.



ZOOM SUR

LE SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE COMMUNAUTAIRE (SIG)

Ce système permet la collecte, la saisie, le traitement et la diffusion des données cartographiques pour l'Agglomération. Le SIG assiste les différents services dans leurs besoins en matière de données géolocalisées. Il assure la structuration d'une base de données aux thématiques très diverses, qui sont le reflet des différentes compétences de l'intercommunalité et des communes membres.



LE SIG EN 2023

→ **Organisation** autour du géoportail «GéoSudOise» qui propose de nouveaux services en ligne :



GéoSudOise

- Un catalogue de données facilitant la recherche et le téléchargement de données et cartes existantes (cadastre, Plan Local d'Urbanisme, parc des bailleurs, recensement des copropriétés, etc.),
- Une application « ma carte » permettant à chaque utilisateur de pouvoir créer sa propre carte interactive avec des données du SIG ou de son service,
- Un espace dédié à la veille réglementaire où chacun peut se tenir informé de l'actualité en matière d'information géographique,
- La formation à l'utilisation du géoportail : en 2023, une centaine d'agents des communes et de l'ACSO.

Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

retrace les principaux projets accélérateurs de l'agglomération et de ses communes œuvrant pour la transition écologique urbaine et économique. L'ensemble des projets accélérateurs qui y sont inscrits sont des projets matures, prioritaires pour le territoire et les partenaires financeurs extérieurs. Ils sont répartis en plusieurs thématiques : aménagement durable et résilience territoriale, mobilité décarbonée, performance énergétique des bâtiments, énergies renouvelables, économie circulaire et circuits courts, protection de la biodiversité et tourisme vert.

LE CRTE EN 2023

→ **Réunion du deuxième comité CRTE** : étude des opérations confrontées à des enjeux dans leur mise en œuvre et inscription de nouveaux projets structurants au programme d'action de l'ACSO et de ses communes. Désormais, le tableau du CRTE à court terme comporte 48 projets prioritaires.



Envoyé en préfecture le 23/12/2024
Reçu en préfecture le 23/12/2024
Publié le 24/12/2024
ID : 060-216001743-20241223-06DEL_CM161224-DE

En 2023, l'ACSO a déposé un dossier de demande de subvention avec sept communes volontaires (Creil, Montataire, Nogent-sur-Oise, Saint-Leu d'Esserent, Saint-Maximin, Thiverny et Villers-Saint-Paul) auprès du volet numérique du **plan de relance européen REACT EU** autour de 3 grands axes : améliorer le télétravail, équiper les salles de réunion de matériel de visio-conférence et développer l'e-administration. Le dossier a été retenu pour un coût total de 729 210,26 € HT dont 585 368 € subventionnés soit un taux d'accompagnement de 80%.

ZOOM SUR

LE PLAN DE RELANCE EN 2023

La première demande de paiement a été validée par les services instructeurs de la Région des Hauts-de-France, qui administrent les fonds européens. Ce sont ainsi 391 245 € qui ont été obtenus pour les 8 structures. Pour l'ACSO le subventionnement de cette première demande concerne l'achat d'équipement de postes informatique, la mise en place d'une solution de sécurisation des messageries, l'acquisition de matériel pour équiper des salles en visio conférence et la mise en place d'une solution de gestion dématérialisée des actes administratifs.



L'ACSO a par ailleurs mis en commun les besoins des collectivités en termes de **transport occasionnel** par autocar afin de permettre une réduction moyenne de 20% du coût kilométrique.

**DE NOUVELLES
 COOPÉRATIONS À INITIER**

Les villes et villages partagent souvent des problématiques communes qui influent directement sur le quotidien de la population et parfois le périmètre de l'intercommunalité peut être pertinent pour formuler

une réponse forte. Dans le respect du principe de spécialité de chaque collectivité, l'ACSO peut ainsi apporter une véritable valeur ajoutée au service de l'efficacité collective, en fonction de la volonté des

communes, qui restent décisionnaires. De telles démarches collaboratives ont d'ores et déjà été engagées et seront amenées à monter en puissance dans les années à venir.



Atelier de co-construction du projet Carrefour de Femmes

Un lieu d'accueil pour toutes les femmes et jeunes filles du territoire

Porté par l'ACSO, **Carrefour de Femmes** est un projet innovant dédié aux femmes et jeunes femmes des 11 communes du territoire. Il se veut un lieu ressources, accueillant, réconfortant et chaleureux, dans lequel les femmes, de toutes générations et de tous horizons, pourront trouver de l'aide et un accompagnement adapté et personnalisé sur tous les sujets : emploi, santé, violences, etc. Il se veut également, un lieu de partage, de mutualisation et d'innovation pour faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes.

Afin que Carrefour de Femmes puisse répondre aux attentes des visiteuses et remplir pleinement ses missions d'accueil et d'accompagnement, l'ACSO s'appuie sur l'étroite collaboration, déjà en place, avec les partenaires institutionnels, les associations locales et les professionnels que ce soit dans les domaines de la santé, de l'emploi, de la justice, du social et de l'éducation notamment.

Pour la réalisation du projet, un local a été acquis par l'ACSO en début d'année 2023. Situé au 32 Place Saint-Médard à Creil, il est accessible et à proximité de la Maison de la Ville.



CALENDRIER 2023 DU PROJET

- **2 Mars** : atelier avec les partenaires sur les besoins et l'articulation du projet
- **30 Mai** : atelier de travail avec les jeunes sur les attentes et orientations du projet
- **28 Novembre** : atelier de co-conception du local avec les partenaires professionnels et les jeunes

Atelier de co-conception du local Carrefour de Femmes



ZOOM SUR

LES PARTICIPANTES ET PARTICIPANTS DES DIFFÉRENTS ATELIERS

- **Les professionnels** : Centre de planification et d'éducation familiale, Maisons de solidarité de Creil, Education nationale, Mission locale, BGE, CCAS, centres sociaux, CIDFF Oise, France Victimes 60, Samu social, UDAF 60, Réseau coup de main
- **Les associations de femmes** : Femmes solidaires, Femmes sans frontière, Carnaval des possibles, Femmes des Rochers
- **Les jeunes** : lycéens et lycéennes, membres d'associations locales jeunesse, membres du conseil de la jeunesse



Tractage en gare de Creil

Une feuille de route numérique pour des actions concrètes

Suite à l'adoption de sa feuille de route numérique en septembre 2019, l'ACSO a prolongé en 2023 la mise en œuvre concrète des trois axes de sa stratégie numérique : **favoriser l'appropriation des outils numériques par les habitants, améliorer les services rendus aux citoyens et développer un territoire durable attractif, à travers plusieurs projets.**



→ Aboutissement du projet et ouverture le 16 octobre



Atelier Carrefour de femmes

4/ ENTREPRENDRE POUR RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

Le développement de l'emploi et de l'économie locale est un axe primordial pour l'ACSO. Territoires d'Industrie Sud Oise témoignent notamment de l'attachement de l'agglomération au tissu industriel, encore très présent sur le territoire. Mais l'intercommunalité intervient à tous les niveaux pour les entreprises locales, du commerçant au site industriel. Elle a à cœur de dynamiser son territoire en réhabilitant les friches industrielles et en réfléchissant à une offre de formation permettant de faire coïncider les compétences attendues par les entreprises et le niveau de qualification de la population active, en stimulant l'innovation sur le territoire et en favorisant les rencontres entre porteur de projet et entreprises.



— ACCOMPAGNER ET RENFORCER L'ÉCONOMIE — LOCALE

L'Agglomération Creil Sud Oise amorce un tournant significatif pour son attractivité. Pôle d'emploi important, sa proximité avec l'Île-de-France, son savoir-faire industriel, sa population jeune, sa desserte en transport qu'il soit routier, ferroviaire et bientôt fluvial, sont autant d'atouts pour le territoire.

Soutenir et accompagner les industries locales

Lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Rebond industriel », Territoires d'Industrie Sud Oise a pu détecter les entreprises ayant des projets d'investissements importants tournés vers la transition écologique et la création d'emploi. Ces entreprises ont pu être orientées vers des dispositifs de droit commun des partenaires de l'État, de la Région, et/ou élarger à l'enveloppe « rebond industriel ».

Visite entreprise CIRA

TERRITOIRES D'INDUSTRIE SUD OISE

- **7 intercommunalités***
- **200 entreprises industrielles**
- **10 000 emplois** dans des secteurs très variés

** Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise et Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne, du Clermontois, des Pays d'Oise et d'Halatte, du Pays de Valois, Senlis Sud Oise et du Liancourtois – la Vallée Dorée*

2,5 M€
de dotation de l'État

90
projets identifiés
dont
22
sur l'ACSO

230 M€
d'investissement potentiel
56 M€
sur l'ACSO

185
emplois
potentiellement créés

1
plan d'actions
Territoires d'Industrie
relabellisé

Visite entreprise TG Griset

Concevoir le développement économique en préservant le territoire

Le développement économique doit prendre en compte les enjeux de la transition écologique. Pour ce faire, l'ACSO répond aux attentes de la loi « Climat et Résilience » en se dotant d'un nouvel outil, l'inventaire des zones d'activités économiques, qui doit permettre d'identifier les sites économiques vacants pour en faire des opportunités foncières à redynamiser pour le développement économique du territoire. Cet inventaire sera finalisé début 2024 pour être ensuite soumis à consultation des entreprises avant approbation en Conseil Communautaire.



ZOOM SUR

LES MESURES DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES ET AUX COMMERÇANTS

L'ACSO accompagne les entreprises dans leur implantation et dans leur parcours résidentiel grâce à un dispositif d'aide à l'immobilier. Cette aide, dont l'enveloppe globale s'élève à 150 000 €, vise à contribuer à la création ou à la pérennisation d'emplois locaux, grâce au soutien à la création et la réhabilitation de locaux d'activités. Les premières aides ont pu être allouées en 2023 à quatre entreprises et deux commerçants.

Par ailleurs, pour soutenir les commerçants impactés par les violences urbaines qui ont eu lieu au début de l'été 2023, l'ACSO a mis en place une aide exceptionnelle. Cette mesure vient compléter les dispositifs existants et se concrétise par la prise en charge par la collectivité d'un à deux mois de loyer selon les cas.



Site d'activité Les Marches de l'Oise à Creil/ Montataire



Site d'activité Les Marches de l'Oise à Creil/ Montataire

Les friches industrielles

La reconversion des friches constitue une priorité afin d'accueillir de nouvelles activités économiques dans une logique de sobriété foncière.

- **Le site d'activité Les Marches de l'Oise :**
Creil Montataire Développement (CMD), gestionnaire du site, a procédé à la (re)vente de ses biens immobiliers et fonciers dans la zone à des investisseurs connaissant déjà le site des Marches de l'Oise. Parmi ces biens, ceux acquis quelques mois plus tôt auprès de l'ACSO, occasionnant le versement à l'Agglo d'un complément de 1 890 625 €, directement lié à la plus-value réalisée par CMD et à la clause anti-spéculation mise en place par l'ACSO en 2022.

PERSPECTIVE

2024



- Poursuivre les démarches nécessaires à la régularisation et la cession des parties communes du lotissement



Friche Goss-Marinoni à Montataire

- **L'ancien site Goss-Marinoni :**
la reconversion de ce site symbole de l'histoire industrielle du territoire s'est poursuivie en 2023. Après la déconstruction des bâtiments à l'exception des deux halles Perret qui feront l'objet d'un traitement spécifique, les travaux de dépollution ont été réalisés.

PERSPECTIVE

2024



- Lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) auprès des entreprises afin de détecter les potentiels repreneurs de ce site. Cet AMI a également vocation à alimenter les prescriptions et attendus en termes d'aménagement sur ce site, qui doit devenir une zone d'activités exemplaire et pourvoyeuse d'emplois locaux.

Proposer une animation économique du territoire

L'ACSO organise chaque année des événements valorisant les savoir-faire du territoire avec notamment le salon de l'entrepreneuriat et la semaine de l'industrie.



ZOOM SUR

LE SALON DE L'ENTREPRENEURIAT

Cet événement annuel offre aux créateurs d'entreprise un guichet unique d'information et de proximité pour rencontrer l'ensemble des structures d'accompagnement de l'entrepreneuriat, et pour recueillir en une seule matinée de nombreux conseils en matière de financement, de gestion, d'organisation de leur projet. L'édition 2023 a mis à l'honneur des entrepreneurs du territoire, qu'ils soient déjà bien implantés ou en cours de création, et a également proposé des rencontres entre dirigeants expérimentés et jeunes créateurs, afin de développer le réseau économique local.

- Une trentaine d'exposants
- Environ 200 visiteurs
- Une table ronde avec des entrepreneurs du territoire
- Des conférences inspirantes par Iterra et Valérie Patry pour développer et enrichir son réseau
- Une rencontre dirigeante et un speed business



Salon de l'entrepreneuriat



Salon de l'entrepreneuriat



ZOOM SUR

LA SEMAINE DE L'INDUSTRIE

La Semaine de l'Industrie est organisée par les 7 intercommunalités* qui se sont associées pour unir leurs forces en faveur de l'industrie locale avec le dispositif Territoires d'Industrie Sud Oise. Cet événement permet aux scolaires, jeunes et demandeurs d'emploi d'appréhender au mieux le bassin industriel du secteur en visitant des usines, et leur fait découvrir la richesse des emplois proposés par les industriels locaux. Cette année, le public scolaire s'est fortement mobilisé grâce à la mise à disposition de cars par l'ACSO. Près de 500 élèves ont ainsi pu visiter l'une des vingt entreprises ayant accepté d'ouvrir leurs portes pour faire découvrir leurs métiers.

- 20 entreprises
- 500 élèves

* Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise et Communauté de Communes de l'Aire Cantillenne, du Clermontois, des Pays d'Oise et d'Halatte, du Pays de Valois, Senlis Sud Oise et du Liancourtois – la Vallée Dorée



Visite entreprise AkzoNobel

Proposer un nouvel espace de services à destination des habitants et des acteurs locaux

L'ACSO s'est engagée depuis 2020 à développer un projet de **Tiers Lieu** sur son territoire. L'année 2023 a vu se consolider la démarche collaborative avec les deux structures lauréates de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI), le Collectif Emergence Sud Oise et Pop Café, via notamment l'organisation d'interventions hors les murs :

- Réalisation de permanences et d'ateliers numériques,
- Suivi d'un programme sur la transition écologique avec les services de la commune de Saint-Leu d'Esserent,
- L'animation de repair café au Centre Social Georges Brassens de Creil,
- Proposition d'une offre spécifique à destination des petites communes,
- Interventions lors d'événements sur le territoire,
- Actions de sensibilisation et de médiation sur le territoire à destination des jeunes de 13 à 30 ans.



- Poursuite des travaux de rénovation et d'aménagement
- Ouverture au 16 avenue Jules Uhry à Creil

**— INTENSIFIER LES POLITIQUES
— DE L'EMPLOI EN MISANT
SUR LA FORMATION SUPÉRIEURE**

L'emploi est au cœur des préoccupations du territoire et se retrouve en filigrane dans chaque politique publique menée par l'Agglomération. Plusieurs outils et actions ont été mis en œuvre pour favoriser les rencontres et concourir efficacement à la lutte contre le chômage sur le territoire.



Forum de l'Emploi



Forum de l'Emploi

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
Reçu en préfecture le 23/12/2024
Publié le 24/12/2024
ID : 060-216001743-20241223-06DELECM161224-DE

Emploi et formation : faire se rencontrer l'offre et la demande

Depuis plus de 20 ans le **Forum de l'Emploi** permet de rapprocher l'offre et la demande d'emploi locale.

**LE FORUM DE L'EMPLOI 2023
EN QUELQUE CHIFFRES**

2
jours pour
davantage de flexibilité

2000
visiteurs

70
stands d'entreprises
et d'organismes
de formation

148
contrats
de travail signés

L'ACSO a par ailleurs aidé à l'organisation et a participé à deux événements d'aide à l'orientation - Destination apprentissage à Creil, et le Forum de découverte des métiers et des formations à Montataire - pour un total chacun de 750 et 900 visiteurs.



Forum de l'Emploi

Proposer un lieu pour former aux emplois industriels disponibles sur le territoire

Le taux de chômage et le faible niveau de qualification des habitants sont autant d'indicateurs de fragilité sociale sur lesquels il faut œuvrer. Le territoire se caractérise également par une inadéquation entre les compétences attendues par les entreprises et le niveau de qualification de la population active du territoire.

Le projet de **Campus de la Formation** sur le site de l'ancien lycée Gournay s'inscrit dans cette démarche globale de soutien à la formation et à l'emploi. L'objectif est de proposer sur ce site un espace

de formation fondé sur les besoins du territoire. Une orientation de ce campus vers la construction durable est également envisagée. En effet, le secteur du bâtiment reste un secteur en tension dans lequel les enjeux en matière de transition écologique sont considérables. Par ailleurs, l'ACSO porte de nombreux projets liés à la construction à travers le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) mais également son Programme Local de l'Habitat (PLH). En effet, l'ACSO prévoit de diversifier son offre de logement

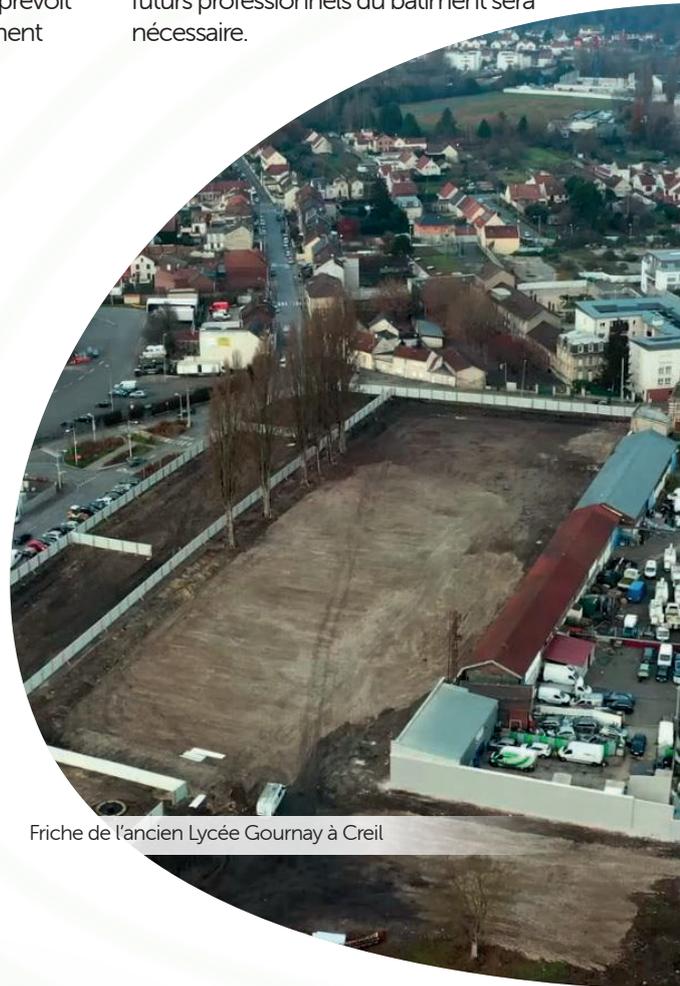
par le développement de nouveaux produits tels que des logements locatifs intermédiaires, des résidences pour jeunes actifs, pour étudiants ou des résidences seniors. Ces projets, qui se traduiront par de la création d'emplois, placent l'ACSO en donneur d'ordre ce qui doit lui permettre de définir un niveau d'exigence dans les constructions à venir et engager ainsi la transition écologique du territoire. Pour répondre à ces exigences, la formation des futurs professionnels du bâtiment sera nécessaire.

L'ANNÉE 2023

- **Lancement d'une étude** hydrogéologique pour connaître la localisation et la profondeur de l'eau en sous-sol (en lien avec la présence d'un puits artésien sur le site),
- **Le lancement d'une étude** complémentaire et de travaux relatifs à une dépollution des sols.

PERSPECTIVE 2024

- Ajustement de la programmation immobilière,
- Travaux de dépollution des sols sur une partie du site,
- Occupation provisoire du site avec l'implantation d'une baraque à FIT (Formation Intégrée par le Travail),
- Démarche d'urbanisme transitoire : travaux nécessaires à l'installation temporaire d'activités culturelles, dont l'accueil de compagnies d'artistes (en résidence) possédant un chapiteau, et à l'installation d'activités associatives et/ou économiques.



Friche de l'ancien Lycée Gournay à Creil



Œuvrer à l'égalité des chances

L'ACSO a été la première intercommunalité de l'Oise à proposer les **Pass Numériques**, un dispositif à destination des publics identifiés comme fragiles vis-à-vis du numérique. Il s'achève en 2023 et a permis à des jeunes non diplômés et des demandeurs d'emploi de bénéficier de services d'accompagnement numériques personnalisés.



Circuit-court Proch'Emploi

LE PASS NUMÉRIQUE EN CHIFFRES

3
ans d'existence

135
bénéficiaires
âgés de 17 à 64 ans
(majoritairement
des femmes habitant
en Quartier Prioritaire
de la Politique
de la Ville)

106
thématiques
différentes

+ de 410
propositions
d'ateliers

Les **clauses sociales d'insertion** sont des opportunités de travail et de formation pour des publics en difficulté vis à vis du marché du travail classique (emplois en CDI, CDD, intérim). Il peut s'agir par exemple de personnes domiciliées en Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville, avec un handicap, etc. A travers la commande publique, des heures de travail dans des marchés de travaux, de services, ou de fournitures sont proposées à différents publics éligibles et imposées aux entreprises attributaires de ces marchés.

L'ANNÉE 2023

- **3700 heures d'insertion** permettant à 17 personnes de renouer avec une activité professionnelle grâce à la réalisation du chantier du Dojo,
- **11 500 heures** au total





Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 060-216001743-20241223-06DELECM161224-DE



L'ANNÉE 2023

- **158 offres d'emplois** non connues de Pôle emploi collectées auprès des entreprises,
- **74 recrutements**,
- **35 actions menées** auprès des entreprises.

— DÉVELOPPER UN TOURISME — DE QUALITÉ ET DES ACTIVITÉS — DE LOISIRS VARIÉES

Le territoire de l'Agglomération Creil Sud Oise possède une richesse paysagère importante et des atouts patrimoniaux historiques et industriels authentiques. Ainsi, les nombreux coteaux boisés, les multiples espaces naturels, les berges de l'Oise, les édifices inscrits ou classés aux Monuments Historiques sont autant d'éléments qui composent des paysages préservés propices à l'itinérance et aux activités de pleine nature. Les grands projets structurants tels que l'Ec'Eau port et la réflexion engagée dans le cadre du Contrat de Rayonnement Touristique développeront les activités fluviales et fluvestres sur le territoire avec notamment la réalisation d'aménagements, d'équipements et de services adaptés. Autour de l'eau et de la pierre, toutes les conditions sont réunies pour que l'ACSO poursuive les efforts engagés pour faire du territoire une réelle destination touristique accessible et attractive.

Valoriser et faire rayonner le territoire

Deux études ont été menées dans le cadre du **Contrat de Rayonnement Touristique (CRT)** « Vallée de l'Oise et de la pierre » :

- Aménagements fluviaux à réaliser à Saint-Leu d'Esserent autour du quai de la Sucrierie et de la Flottille en coordination avec le projet d'Ec'Eau port de Creil pour favoriser le tourisme fluvial, avec une priorisation sur le site de la Flottille,
- Mise en valeur, programmation architecturale, muséographique et scénographique de la Maison de la Pierre de Saint-Maximin.

La Maison de la Pierre du Sud de l'Oise à Saint-Maximin



PERSPECTIVE 2024



- Groupe de travail en vue de préparer la maîtrise d'œuvre des aménagements fluviaux à réaliser à Saint-Leu d'Esserent,
- Validation et inscription au budget du scénario retenu pour la mise en valeur de la Maison de la Pierre.

La Maison de la Pierre du Sud de l'Oise à Saint-Maximin



Proposer une offre touristique et de loisirs variée

L'ACSO poursuit le maillage du territoire avec des **parcours de randonnées** concertés avec ses communes membres.

L'ANNÉE 2023

- **Création d'un parcours rural**, de 10 km au départ de Montataire, intitulé « Berges du Thérain et Coulée Verte »,
- **Création d'un parcours urbain** de 4,6 km à Nogent-sur-Oise, le « Parcours historique », axé sur la découverte de l'histoire de la commune et de son patrimoine architectural et naturel

PERSPECTIVE

2024

- Mise en place sur les nouveaux parcours d'une signalétique informative mettant en valeur le patrimoine historique, industriel et naturel, et d'une signalétique, directionnelle permettant d'assurer le guidage des randonneurs
- Refonte et remplacement de la signalétique existante afin d'améliorer la qualité de service et la sécurité des usagers.

EN CHIFFRES

11
parcours
de randonnées

99
kilomètres
de chemins

15
communes
traversées

LE PETIT + !

Les parcours sont disponibles dans l'application gratuite **Ma Rando®** créée par la Fédération française de la randonnée pédestre.

Par ailleurs, l'ACSO a finalisé l'acquisition d'un terrain d'environ 993 m² situé rue de Crécy à Saint-Vaast-lès-Mello en vue de favoriser la reconversion de la friche industrielle dite « ROCAMAT » en un équipement touristique : un gîte de groupe et bistrot de pays.

PERSPECTIVE

2024

- Poursuite de la maîtrise foncière,
- Préparation du cahier des charges pour lancer une étude de faisabilité.

5/ S'INVESTIR POUR UN TERRITOIRE DYNAMIQUE ET POUR TOUS

Dans le domaine de l'habitat, l'ACSO agit sous de multiples formes sur son territoire avec le développement d'une offre de l'habitat diversifiée, la valorisation du parc d'habitat privé ancien, le soutien financier pour une mise aux normes d'habitats vétustes, le secours aux copropriétés en détresse, la lutte contre l'habitat indigne et la mise à disposition de locaux décents à destination des gens du voyage, avec un accompagnement social. Par ailleurs les politiques menées sur le territoire soutiennent l'objectif de construire un territoire inclusif et solidaire, accueillant pour tous et attentif aux plus fragiles d'entre eux. Enfin, le bien vivre ensemble passe par l'accès de tous à une offre diversifiée d'activités culturelles, sportives et de loisirs, vecteur de cohésion sociale et territoriale.

— DÉVELOPPER UN HABITAT ADAPTÉ — AUX MODES DE VIE CONTEMPORAINS — ET LUTTER CONTRE LE MAL-LOGEMENT

À l'appui de l'action de ses 11 communes-membres, l'Agglomération s'est fortement mobilisée ces dernières années pour s'emparer des grands enjeux de l'Habitat. Le renouvellement urbain de plusieurs quartiers de Creil et Montataire, programme ambitieux de 231 M€, est désormais sur les rails. Il en va de même du traitement de 3 copropriétés dégradées (1 220 habitants) qui font l'objet d'une réhabilitation lourde ou d'une démolition/reconstruction. Concernant le parc privé ancien, plusieurs dispositifs sont aujourd'hui déployés tant en faveur des aides à la rénovation qu'en matière de lutte contre l'habitat indigne. Mais ces avancées tangibles ne sauraient occulter le fait que le nombre de demandeurs de logements sociaux ne cesse de progresser et que le mal logement s'est enraciné au cœur des centres villes et des bourgs. Fort de ce constat, l'agglomération se fixe comme objectif la construction de logements neufs en favorisant la diversité des formes d'habitat et la mixité sociale, l'amélioration de la qualité du logement social et le soutien à la rénovation du parc privé ancien.

Étoffer l'offre de logement et œuvrer pour l'équité

Une étape majeure est franchie en 2023 avec l'approbation du **Programme Local de l'Habitat (PLH) 2023-2028** de l'ACSO. Ce programme très ambitieux prévoit :

- L'amélioration de 3100 logements dans le cadre de programmes portés par les bailleurs sociaux et de programme d'aides à l'habitat privé,
- La création de 2000 logements neufs sur 6 ans,
- L'objectif du PLH est d'assurer l'équilibre et la mixité sociale sur le territoire, en diversifiant l'offre et en veillant à la qualité pour un habitat durable. Pour le mettre en œuvre, l'ACSO mobilisera un budget de près de 13 M€ sur 6 ans et mettra en place une vingtaine d'actions majeures pour le territoire.



PERSPECTIVE
2024

- Déploiement du PLH et des fiches-actions relatives à l'observatoire de l'habitat et l'observatoire des loyers,
- Réflexion autour de la Maison de l'Habitat implantée dans le futur site de l'ancien lycée Gournay,
- Déploiement de l'accession sociale auprès des bailleurs sociaux,
- Actions de communication autour de l'acquis-amélioré et de la transition écologique dans le respect des objectifs nationaux de Zéro Artificialisation Nette (ZAN).





Projection quartier Descartes à Creil



ZOOM SUR

LES PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Le quartier des Hauts-de-Creil à Creil et celui des Martinets à Montataire bénéficient d'un programme de renouvellement urbain. Il s'agit d'améliorer le cadre de vie des habitants dans sa globalité : requalification des espaces publics, démolitions ciblées d'immeubles, construction de nouveaux logements, création d'équipements, etc. Ce programme ambitieux d'investissement va se déployer jusqu'en 2030. Les premières opérations sont sorties de terre en 2023.

L'ANNÉE 2023

- **Les Hauts-de-Creil**, lauréat de la démarche ANRU « Quartier résilient », bénéficie d'un accompagnement du cabinet EGIS en vue de la renaturation des cours d'écoles,
- **Relogement** de 200 ménages,
- **Requalification** de 48 logements sociaux par la SA HLM de l'Oise à Montataire,
- **Démolition** du porche de la place Dunant à Creil.

Projection quartier Delacroix Moulin à Creil



ZOOM SUR

LA ZONES D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) DE GOURNAY-LES-USINES

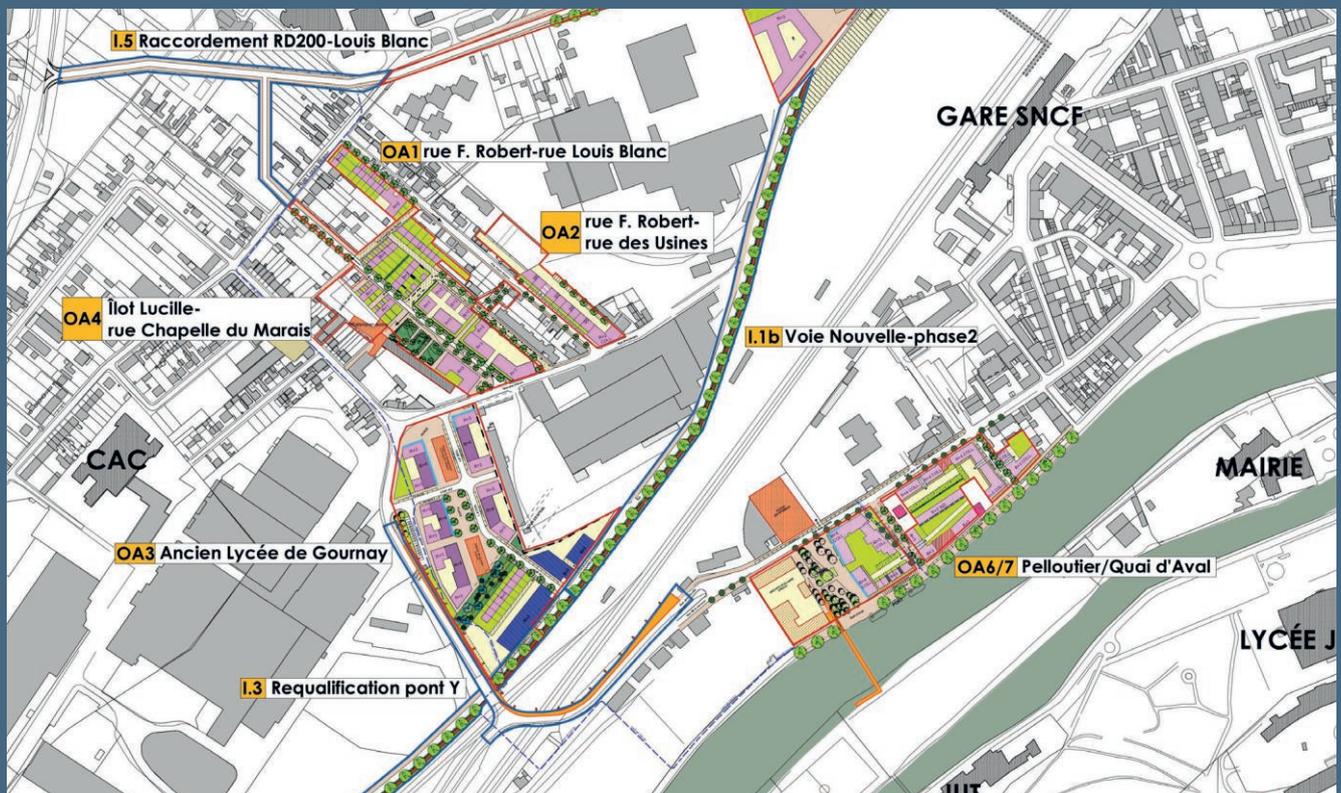
Au sein du périmètre de projet Gare Cœur d'Agglo, on peut distinguer le périmètre des îlots d'une ZAC multisite « Gournay-les-Usines ».

> Ancien lycée Gournay : Depuis la déconstruction de l'ancien lycée Gournay par l'Etablissement Public Foncier Local des territoires Oise et Aisne (EPFLO) terminée en novembre 2022, l'Agglomération (ACSO) travaille sur la définition d'un projet de campus.

> Îlot Lucile : Le projet du promoteur COGEDIM, soit une opération de 71 logements dont une partie de logements individuels, n'a pas pu aboutir à la suite d'un plan de gestion de la pollution jugé insuffisant par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Une remise en vente est attendue pour 2024 (promoteur immobilier ou bailleur social) après la réalisation d'études de pollution complémentaires.

> Le développement de programmes immobiliers quai d'Aval :**• Projet immobilier Nexity**

- 92 logements (51 en accession privée, 26 logements locatifs intermédiaires et 15 logements sociaux)
- Surface de plancher totale : 5 850 m²
- Prix de cession par l'ACSO: 1 039 590 € HT
- La livraison est prévue pour le 3^e trimestre 2024



Initié en 2010, le **Programme d'Action Foncière (PAF)** permet à l'ACSO de faire l'acquisition de biens fonciers utiles à ses projets d'aménagement et d'en confier le portage à l'Etablissement Public Foncier Local des territoires Oise et Aisne (EPFLO) pour une durée de 5 ou 10 ans.

• **Projet immobilier LinkCity**



- 87 logements (45 en accession privée et 42 logements locatifs intermédiaires)
- Surface de plancher projetée : 5 498 m²
- Prix de cession par l'ACSO : 962 150 € HT
- Vente finalisée en juillet et pose de la 1^{re} pierre le 26 octobre 2023.
- La livraison est prévue début janvier 2025 pour la partie « locatif intermédiaire » et en septembre 2025 pour la partie « accession à la propriété ».

• **Projet immobilier ELIASUN**



- 35 logements
- Surface de plancher : 2 207 m²
- Prix de cession prévisionnel par l'ACSO : 350 000 € HT
- Promesse de vente (PUV) signée en mai 2023
- Prolongation de cette PUV attendue début 2024, avec un délai prolongé de 6 mois supplémentaires.

Opération immobilière sur un terrain situé en dehors de la ZAC / Îlot dit « Tumerelle 2 » / **Projet immobilier Orphalèse**

- 32 logements en accession à la propriété et 1 local commercial
- Surface de plancher totale : 2 262 m²
- Prix de cession prévisionnel : 280 000 € HT
- Une promesse de vente (PUV) n'a pu aboutir en 2023
- Une nouvelle PUV est attendue au premier semestre 2024.

L'ANNÉE 2023

- **Signature** du nouveau Programme d'Action Foncière 2023-2033
- **Préemption** par l'EPFLO, pour le compte de l'ACSO, de 2 biens situés sur le site dit « PUM-DAYDE ».

L'ACSO est par ailleurs en phase de réflexion et d'élaboration d'une grille de cotation en lien avec les demandes de logement. La Conférence Intercommunale du Logement (CIL), réunie en juin avec les différents partenaires, a permis d'établir une proposition de grille de cotation. L'ACSO prévoit un accompagnement et la formation des sites d'accueil labellisés du public demandeur de logements. L'agglomération joue désormais un rôle majeur dans la coordination de la production de logements.

PERSPECTIVE
2024



- Validation des documents intégrant la grille de cotation et mise en œuvre. Nette (ZAN).



Conférence Intercommunale du Logement

Poursuivre l'engagement intercommunautaire pour un habitat digne

Intercommunalité pionnière du département dans la **Lutte contre l'Habitat Indigne (LHI)**, l'ACSO s'attache depuis 2019 à proposer aux habitants des logements locatifs privés de bonne qualité et veille à limiter l'hyper-densification de certains quartiers. Pour se faire, elle a mis en place trois dispositifs sur des secteurs ciblés de son territoire : l'autorisation préalable de travaux conduisant à la création de logements d'habitation dans un immeuble existant, la déclaration préalable de mise en location et l'autorisation préalable de mise en location (APML).

L'ANNÉE 2023

→ **Création** d'un service commun de lutte contre l'habitat indigne dont le bilan en 6 mois d'existence est de :

- **275 dossiers** traités
- 106 dossiers concernent des problèmes d'hygiène dans les logements
- 144 dossiers APML (dont 61 ont obtenu réponse avec prescription de travaux et 8 ont donné lieu à une interdiction de mettre en location)
- **Plus de 400** actes administratifs rédigés
- **13 500 €** mis en recouvrement à l'encontre des propriétaires qui n'ont pas respecté leurs obligations grâce au partenariat avec la CAF

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 060-216001743-20241223-06DEL_CM161224-DE

S²LOW



- Adhésion au service commun intercommunal des villes de Creil et de Villers-Saint-Paul dans le cadre de la nouvelle convention améliorant les modalités de contribution en fonction des situations d'habitat indigne traitées par le service,
- Poursuite des échanges avec la commune de Nogent-sur-Oise, et engagement des échanges avec celles de Cramoisy, de Saint-Vaast-lès-Mello, de Montataire et de Saint-Leu d'Esserent,
- Etude sur les parcs de copropriétés privées sur l'ensemble du territoire de l'agglomération afin d'apporter les outils utiles à la confirmation et/ou l'élaboration de la stratégie d'accompagnement des copropriétés,
- Organisation d'un séminaire LHI en direction des élus
- Réflexion sur des propositions de modification des périmètres concernés par les dispositifs afin d'améliorer les stratégies développées.

Permettant aux résidents du territoire de bénéficier de subventions exceptionnelles pour rénover leur logement l'**Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH)** est un autre outil mis en place par l'ACSOL pour œuvrer à un habitat de qualité. Prolongé pour 2 ans jusqu'en 2025, son champ d'action est très large et permet notamment d'intervenir pour :

- Résorber l'habitat indigne et dégradé,
- Lutter contre la précarité énergétique des logements et réduire les consommations d'énergie,
- Adapter les logements aux besoins des personnes âgées ou à mobilité réduite,
- Soutenir et accompagner les petites copropriétés non-gérées.

L'ANNÉE 2023

- **Réalisation** du bilan des 3 années de mise en place de l'OPAH. Il a notamment permis de constater un taux très élevé de copropriétés ayant bénéficié du dispositif, confirmant ainsi la nécessité d'y apporter une attention particulière et de poursuivre la dynamique engagée en direction des copropriétés.

PERSPECTIVE 2024

- Actions de communication spécifiques en direction des propriétaires des communes rurales et péri-urbaine et des copropriétés,
- Intensification de la communication sur l'OPAH auprès des habitants de manière générale,
- Pour davantage de visibilité, accueil dans les locaux de l'ACSOL de SoliHA qu'elle a chargé de la gestion du dispositif et de l'accompagnement des usagers pour le compte de l'ACSOL.

L'OPAH EN CHIFFRES

471

logements accompagnés sur un objectif de

536

inscrits dans la convention OPAH, soit 88 % de taux de réalisation :

● **350** logements au sein de copropriétés suivies ont bénéficié d'aides aux syndicats de copropriétaires

● **121** logements individuels en habitat privé, la plupart pour des dossiers de précarité énergétique

Par ailleurs, l'ACSO confirme son engagement et son soutien à la mise en place de deux **Plans De Sauvegarde (PDS) sur des copropriétés creilloises** se déroulant jusqu'en 2029 et lance la **procédure de carence sur la copropriété de la Commanderie à Nogent-sur-Oise.**

L'ANNÉE 2023

- **PDS sur la copropriété de la Roseraie à Creil**, 13 bâtiments pour 999 logements :
 - Instauration de 3 groupes de travail sur la gouvernance, le traitement des situations d'habitat indigne et le financement du PDS et la définition des objectifs du PDS,
 - Réalisation de premiers travaux.
- **PDS sur la copropriété des Pléiades à Creil**, 49 logements :
 - Démarrage de travaux d'urgence sur les balcons et les terrasses pour un montant de plus de 600 000 € bénéficiant de subventions de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) d'un maximum de 100 % du HT.



LES PDS DE LA ROSERAIE ET DES PLÉIADES

- Finalisation des travaux d'urgence pérennes sur les terrasses de la copropriété des Pléiades,
- Signature des conventions et mise en place des plans de sauvegarde. La participation financière de l'ACSO dans les travaux de réhabilitation est estimée à 1,8 M€ pour la Roseraie et à 120 000 € pour les Pléiades.

LA COMMANDERIE À NOGENT-SUR-OISE

- Poursuite de l'accompagnement des propriétaires désireux de vendre leur bien et des occupants souhaitant déménager,
- Poursuite de l'acquisition de logements par CDC Habitat (50 au total),
- Décision du Tribunal Judiciaire de Senlis sur la procédure de carence,
- Ordonnance de carence et désignation du concessionnaire.



Copropriété les Pléiades à Creil



ZOOM SUR

LES PERSPECTIVES 2024 POUR LES COPROPRIÉTÉS DU TERRITOIRE

- Réflexion sur la mise en œuvre d'un Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés (POPAC) à la suite de l'étude Villes vivantes effectuée sur les communes de Nogent-sur-Oise et Montataire.



Copropriété La Roseraie à Creil

Proposer des lieux de vie accueillants pour les communautés nomades et sédentarisées

Inaugurée en 2020, l'**aire d'accueil intercommunale de la Pierre Blanche** située à Creil propose 30 emplacements sur une surface aménagée totale de 7 000 m².



Aire d'accueil intercommunale de la Pierre Blanche à Saint-Maximin

Par ailleurs, l'accompagnement socio-professionnel et d'ouverture de droits des gens du voyage s'est accentué depuis le recrutement d'un coordinateur. Il vise l'accompagnement post logement, la proposition de formation dans le cadre de projet économique et le suivi de l'enfance en lien avec le milieu scolaire.

L'AIRE D'ACCUEIL DE LA PIERRE BLANCHE EN CHIFFRES

219
personnes
accueillies

54%
de taux
d'occupation annuel

60%
des séjours
durent entre 15 jours
et 3 mois

25%
des séjours
durent moins de 15 jours

83%
de taux d'occupation
en décembre (le mois
le plus fréquenté)

Inaugurés en 2021, les **Terrains Familiaux Locatifs (TFL)** du Hameau du Plessis-Pommeraye, d'une capacité de 30 places, soit 15 emplacements, affichent un taux d'occupation de 100%



- Lancement d'une Maitrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS),
- Renouvellement du marché de gestion de l'aire d'accueil et des TFL,
- Etude de la proposition de terrains de la commune de Montataire,
- Mise en place d'une nouvelle procédure à l'attention des collectivités dans le cadre des occupations illicites sur le territoire,
- Mise aux normes des 22 places de TFL de Saint-Maximin,
- Régularisation des 11 places de TFL de Nogent-sur-Oise,
- Réalisation de 14 nouvelles places de TFL.



ENCOURAGER L'INCLUSION SOCIALE ET L'ACCÈS AUX DROITS

L'ACSO s'attache à prévenir la délinquance et à faciliter l'accès aux droits des habitants. Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance, lutte contre les discriminations, accompagnement social... les politiques menées sur le territoire soutiennent l'objectif de construire un territoire inclusif et solidaire, accueillant pour tous et attentif aux plus fragiles d'entre eux.

Favoriser la cohésion sociale et la solidarité

Le **Contrat de Ville** prévoit l'ensemble des actions à conduire pour favoriser la bonne articulation entre le développement de l'activité économique et de l'emploi, du cadre de vie et du renouvellement urbain, et le volet social de la politique de la ville.



10
octobre
2023

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 060-216001743-20241223-06DEL_ICM161224-DE

ACS
S²LO

LE CONTRAT DE VILLE EN 2023

- **Soutien et financement** de 62 projets d'associations œuvrant auprès des habitants des quartiers prioritaires pour une enveloppe de 230 000 €,
- **Poursuite** des formations pour les porteurs de projets via un webinar réunissant 37 participants,
- **Préparation** de la refonte du Contrat de Ville 2024-2030 avec :
 - Poursuite de l'évaluation du Contrat de Ville et des Assises de la ville (2022),
 - Démarche de concertation auprès des habitants, des associations et des professionnels avec l'organisation de rencontres avec les associations, d'ateliers thématiques et techniques et de réunions avec les habitants des quartiers prioritaires pour définir collégialement les orientations et les pistes d'actions du nouveau contrat.

PERSPECTIVE
2024

- Signature du Contrat de Ville 2024/2030 : « engagements quartiers 2030 »

Signée en 2020, la **Stratégie Territoriale de Sécurité et de la Prévention de la Délinquance (STSPD)** s'appuie sur un Diagnostic Local de Sécurité réalisé en 2018 sur la totalité du territoire de l'ACSO. Elle arrive à échéance fin 2023. Une démarche a été lancée afin de dresser le bilan et actualiser la stratégie pour les années à venir. Elle se décline en 3 phases avec la réalisation d'un bilan et la définition des enjeux, puis l'élaboration des axes stratégiques et de la gouvernance et enfin du plan d'actions.

LE STSPD EN 2023

- **3 réunions** du Conseil Intercommunal de Sécurité et Prévention de la Délinquance,
- **10 jeunes bénéficiaires** du dispositif sur de lutte contre d'absentéisme scolaire « Implik'Action »,
- **2 groupes de travail** pour élaborer la nouvelle stratégie.

PERSPECTIVE
2024

- Validation de la nouvelle stratégie



Soirée de rencontre Contrat de Ville



Formation au guide de lutte contre les discriminations

Accompagner, prévenir et protéger

Le **Plan de Lutte Territorial contre les Discriminations (PLTCD)** est l'expression de la volonté de tous les acteurs mobilisés à travailler ensemble pour prévenir et faire reculer les discriminations auxquelles les habitants de l'ACSO peuvent être confrontés.

Il se décline en 12 objectifs opérationnels qui doivent se traduire en actions concrètes comme par exemple l'organisation de formations destinées aux professionnels, institutionnels et associatifs pour déconstruire les stéréotypes et améliorer les pratiques professionnelles.



La formation par le jeu avec le Monopoly des inégalités

LE PTLCD EN 2023

- **Engagement** des associations financées par l'ACSO dans le cadre du contrat de ville,
- **Finalisation et diffusion** d'un guide ressources de la LCD,
- **Création d'un kit** de sensibilisation LCD à destination des futurs formatrices et formateurs LCD et formation (14 stagiaires),
- **Formation** auprès des agents de l'ACSO en contact avec du public sur « l'accueil non discriminant » (18 stagiaires),
- **19 classes bénéficiaires** d'un atelier de sensibilisation, soit 446 élèves CM1/CM2.

Très attaché à la protection des victimes de violences, l'ACSO a mis en place de longue date un **dispositif d'hébergement d'urgence pour les femmes victimes de violence et leurs enfants**. L'agglomération est propriétaire de deux pavillons, proposant au total 10 places, permettant l'hébergement d'urgence des femmes et de leurs enfants dans un cadre adapté à leur situation familiale.



L'ANNÉE 2023

- **Accueil** de 19 femmes victimes de violence hébergées en urgence avec leurs enfants,
- **1 session de formation** à la mallette pédagogique de prévention des violences.



- Ouverture d'une 3^e maison individuelle d'hébergement d'urgence, proposant 8 places supplémentaires.



ZOOM SUR

LE GROUPE DE TRAVAIL VIOLENCES INTRAFAMILIALES

Il a identifié comme enjeu opérationnel prioritaire la sensibilisation et la formation des professionnels. Ces formations ont pour objectif d'apprendre à repérer les signaux des violences conjugales, d'en comprendre les mécanismes et d'adapter sa posture professionnelle face à ces situations.



Formation Violences IntraFamiliales

L'ANNÉE 2023

- **Formation** intercommunale via le CNFPT réunissant 24 professionnels sur 2 jours
- **Formation** destinée aux professionnels institutionnels, associatifs et bailleurs, animée par l'association Elle's Imagine'nt en Juin et Octobre réunissant 53 professionnels.

PERSPECTIVE

2024



- 22 Mars : 5^e édition du colloque sur les violences intrafamiliales.

La **Maison de la Justice et du Droit (MJD)** a été créée voici bientôt 20 ans en partenariat avec le Ministère de la Justice. Elle a vocation à guider les personnes dans leurs démarches juridiques, faciliter l'accès au droit pour chacun, résoudre à l'amiable les conflits et accompagner les victimes. Les intervenants regroupés dans les locaux du 26 rue Voltaire à Creil procurent ainsi une présence judiciaire de proximité rapide et gratuite.



La Maison de la Justice et du Droit c'est notamment :

- Un Service d'Accueil Unique du Justiciable (SAUJ) pour les questions judiciaires
- Des consultations gratuites d'orientation avec un avocat
- La possibilité de rencontrer un juriste et un psychologue dans le cadre de l'accompagnement des personnes victimes d'infractions pénales comme le vol, les violences, les escroqueries ou les accidents de la circulation (France Victimes 60)
- La résolution à l'amiable de conflits avec les conciliateurs de justice
- La garantie de l'égalité de tous et l'accès et le respect des droits avec les délégués du Défenseur des droits
- L'accueil des permanences du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF), de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement de l'Oise (ADIL) et de la Ligue des Droits de l'Homme
- La mise à disposition d'outils pédagogiques (exposition/jeu, mallette pédagogique sur la non-violence)



Portes ouvertes de la Maison de la Justice et du Droit



Visite du procureur



ZOOM SUR

L'INTERVENANTE SOCIALE DE L'ACSO

Elle intervient au sein même du commissariat de Creil et fait notamment le lien entre les usagers, les services de police et les professionnels institutionnels ou associatifs (accueil, écoute, accompagnement des victimes et des personnes en difficultés sociales dans leurs démarches judiciaires ou administratives). En 2023, elle a réalisé 314 entretiens dont 84 pour des faits de violences conjugales.

L'ANNÉE 2023

- **Accueil** de 7919 personnes (43 % d'hommes, 54 % de femmes et 2 % de professionnels) et 3 533 rendez-vous honorés par les intervenants,
- **3 prêts** d'expositions et **4 prêts** de la mallette pédagogique de lutte contre les violences auprès de structures du territoire,
- **21 interventions** auprès de structures du territoire et **10 visites** de la MJD,
- **Présence** lors d'événements (forums, fête de centre social).

SOUTENIR LA VITALITÉ CULTURELLE ET SPORTIVE DU TERRITOIRE

En complémentarité des politiques développées par ses communes membres et à l'appui de nombreux partenaires, l'Agglomération Creil Sud Oise s'engage à démocratiser la culture et le sport sur l'ensemble de son territoire. En soutenant le développement d'activités culturelles, sportives et de loisirs diversifiées et de qualité, l'intercommunalité entend permettre aux habitants de découvrir leur territoire autrement et ainsi participer à forger un sentiment d'appartenance, favoriser les échanges, les rencontres et le vivre ensemble entre les habitants et usagers mais également valoriser les atouts du territoire en matière d'infrastructures sportives et d'opportunité de pratiquer des sports variés.

37 groupes ont bénéficiés d'une visite accompagnée par une médiatrice

Faciliter l'accès à la culture pour tous et dès le plus jeune âge

L'ACSO entretient ce fleuron culturel consacré à la photographie industrielle qu'est la biennale **Usimages**. Pour cette 5^e édition, une double thématique a été retenue : l'énergie et la métallurgie. À travers une programmation de 11 expositions réparties sur les communes du territoire, la biennale a une nouvelle fois mis en valeur les métiers et le savoir-faire industriel. Quatre entreprises du territoire ont été mises à l'honneur avec l'accueil en résidence de deux photographes, Pauline Pastry et Emma Riviera : BPE Lecieux, Abena Frantex, Accor et ArcelorMittal. Au-delà du volet culturel, le lancement de cette biennale a été conçu pour être un temps fort à l'attention des entreprises et des partenaires économiques du territoire avec l'organisation d'un vernissage et la présentation officielle de cette exposition unique.



Le rayonnement d'Usimages a pris une ampleur significative avec un affichage en quai de 6 gares de la ligne TER Paris- Amiens.

Mosaïque, le festival des arts de la rue, est revenu pour une 3^e édition. Une dizaine de spectacles ont été proposés gratuitement pendant 4 jours aux 11 communes de l'agglomération. L'ACSO a subventionné le festival à hauteur de 90.000 €.

L'année 2023 a été une année de transition pour le dispositif du **Contrat Local d'Education Artistique (CLEA)** mis en place en 2019 sur le territoire. Il s'est développé à la fois sur des actions avec les établissements scolaires mais aussi avec la mise en œuvre d'une première résidence mission sur l'ensemble du territoire et à destination de tous les publics.



Résidence Mission à l'école Danièle Mitterrand à Creil



Le CLEA en médiathèque

LE CLEA EN CHIFFRES

• **CLEAS classiques entre structures culturelles et établissements scolaires :**

23
projets menés

9
structures culturelles partenaires

18
écoles maternelles et primaires participantes

• **Résidence-mission :**

21
projets menés dont

6
en milieu scolaire

Encourager la pratique du sport

L'ACSO s'engage fortement en faveur de la pratique du sport sur son territoire. La labellisation **Terre de Jeux 2024** et le **passage de la flamme olympique** au cœur de l'agglomération sont l'occasion rêvée de faire vivre aux habitants des émotions uniques dans le cadre des Jeux Olympiques tout en leur faisant prendre conscience des atouts du territoire en matière d'infrastructures sportives et d'opportunités de pratiquer des sports variés.



- Passage de la flamme olympique de Nogent-sur-Oise à Creil pour lequel l'ACSO prévoit des animations pour capitaliser sur cette journée exceptionnelle,
- Organisation d'un événement sportif, convivial et familial en amont du passage de la flamme pour célébrer le sport et fédérer la population

Démonstration à l'occasion de la remise de prix pour les porteurs de drapeau à l'inauguration du Dojo

2023 a été l'occasion d'inaugurer le seul **Dojo** de l'Oise permettant d'accueillir les compétitions de niveau départemental et plus. Il est destiné à développer la pratique du judo sur le territoire grâce notamment à la section sportive du Lycée Marie Curie, à l'organisation de compétitions départementales et régionales, au passage de grades et à l'organisation de stages. Il permet également la pratique d'autres disciplines comme le kendo. Il compte parmi les 6 établissements sportifs retenus « Centre de préparation aux Jeux » sur le territoire.



Inauguration du Dojo



→ Accueil de la délégation féminine cubaine de judo pour leur préparation aux Jeux olympiques Paris 2024

LE DOJO DÉPARTEMENTAL EN CHIFFRES

2 740 m²
d'extension au complexe
Marie Curie de Nogent-sur-Oise

6
surfaces
de combat

2
zones
d'échauffement

500
places en gradins

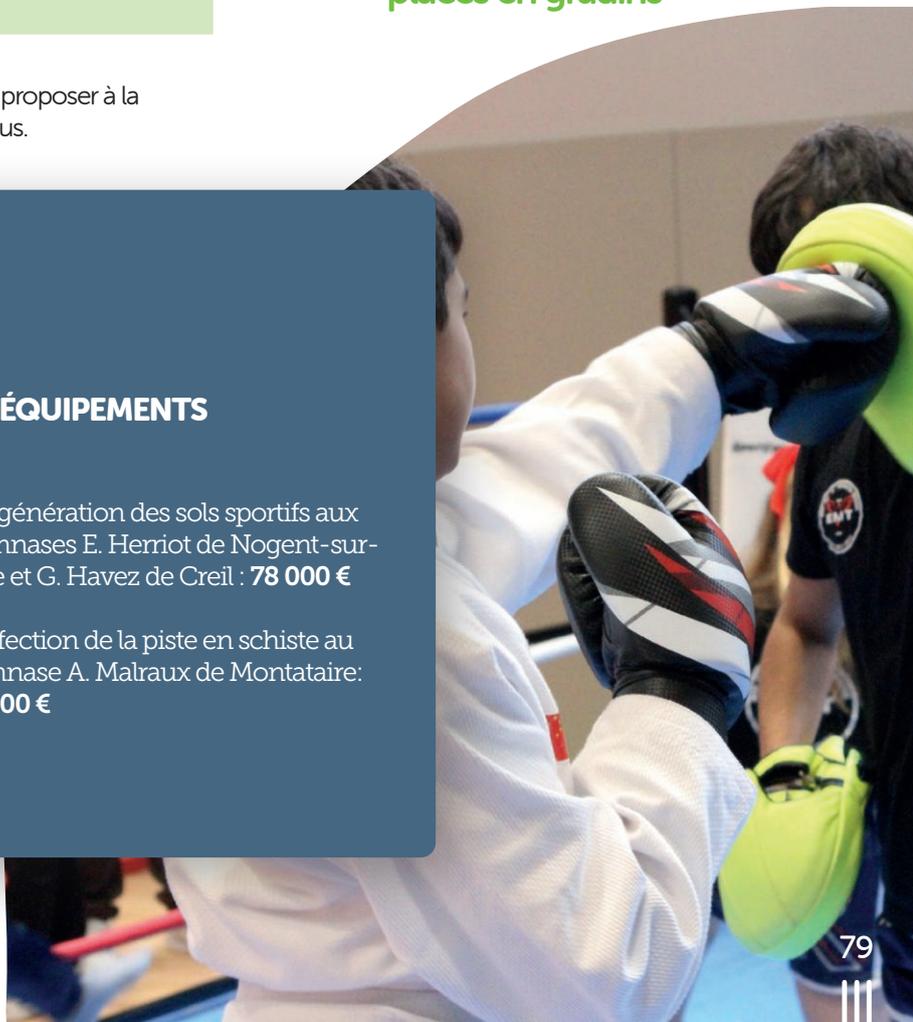
Afin de favoriser la pratique du sport, il est essentiel de proposer à la population des équipements de qualité, bien entretenus.



ZOOM SUR

LES PRINCIPAUX TRAVAUX DANS LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS EN 2023 (EN TTC)

- Reprise affaissement de terrain et réfection de l'accès association avec garde-corps au gymnase E. Lambert de Villers-Saint-Paul : **12 000 €**
- Aménagement de la salle de combat au gymnase J. Uhry de Creil : **90 000 €**
- Réfection du parvis du gymnase J. Uhry en béton désactivé : **28 000 €**
- Régénération des sols sportifs aux Gymnases E. Herriot de Nogent-sur-Oise et G. Havez de Creil : **78 000 €**
- Réfection de la piste en schiste au gymnase A. Malraux de Montataire : **10 200 €**







≡ **CHAPITRE 5**
LA VIE DE L'INTERCO
GOUVERNANCE
ET FONCTIONNEMENT



51 élus issus des onze communes du territoire impulsent la politique de l'agglomération et développent les actions. Avec eux, 180 agents agissent au service des habitants.

CHIFFRES CLÉS



6 927

personnes accueillies
(augmentation de plus de 7%)



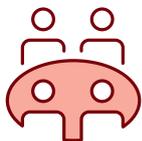
10 651

appels téléphoniques
(en baisse de 6%)
31,7% des appels concernent les déchets ménagers et 9% l'assainissement



2 867

courriers



2 114

réunions



9

Bureaux Communautaires
(348 rapports examinés)



7

Conseils Communautaires
(218 rapports examinés)



605

documents envoyés au contrôle de légalité



1/ LES INSTANCES DÉLIBÉRANTES

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Il est composé du président de l'ACSO, de 15 vice-présidents et de 4 conseillers délégués. Il se réunit environ une fois par mois pour débattre et délibérer sur différents thèmes et projets intercommunaux pour lesquels il a délégation.



Jean-Claude Villemain
Président
Maire de Creil

LES VICES-PRÉSIDENTS



Marine Filipidis
Aménagement du territoire
urbain et rural
Adjointe au Maire de
Saint-Vaast-lès-Mello



Badia Zrari
Politiques de l'Habitat
Adjointe au Maire de
Nogent-sur-Oise



Jean-Pierre Bosino
Prévention de la délinquance
Politique de la ville
Renouvellement Urbain
Maire de Montataire



Gérard Weyn
Transports publics
Maire de
Villers-Saint-Paul



Frédéric Besset
Innovation
Maire de
Saint-Leu d'Esserent



Jean-Michel Robert
Déchets, Eau et
Assainissement
Adjoint au Maire de
Saint-Maximin



Michel Blary
Tourisme et Patrimoine
Maire de Thiverny



Raymond Gallègue
Milieux aquatiques
Maire de Cramoisy



Didier Rosier
Agriculture
Maire de Rousseloy



Hervé Lefez
Bâtiments et Travaux
Maire de Maysel



Sophie Lehner
Projet de Territoire
Plan Climat Air Energie
Territorial
Adjointe au Maire de Creil



Jean-François Dardenne
Développement
économique
Maire de Nogent-sur-Oise



Catherine Dailly
Accès aux droits
Lutte contre les discriminations
Adjointe au Maire
de Montataire



Isabelle Rose-Massein
Déchets et collecte
Adjointe au Maire
de Villers-Saint-Paul



Fabrice Martin
Culture et Sport
Conseiller municipal
délégué de Creil

LES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS



Bérénice Tall
Citoyenneté et Environnement
Conseillère municipale
déléguée de Creil



Hervé Roberti
Emploi et Formation
Adjoint au Maire de
Nogent sur Oise



Emmanuel Perrin
Mobilités alternatives
Conseiller municipal
délégué de Creil



Karim Boukhachba
Habitat : Amélioration
du parc privé
Adjoint au Maire
de Creil

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Il est composé des membres du bureau et de 31 conseillers communautaires. Il se réunit environ une fois par trimestre pour voter les délibérations et le budget.



Séminaire des élus

LES COMMISSIONS THÉMATIQUES

Au nombre de 7, elles sont animées par les vice-présidents et les conseillers délégués :

- Moyens généraux
- Économie
- Habitat
- Mobilités
- Territoire
- Environnement
- Loisirs

LA CONFÉRENCE DES MAIRES

Cette instance de dialogue se réunit environ tous les mois et permet de favoriser l'échange et le partage d'expérience entre les 11 maires du territoire.

2/ L'INSTANCE CONSULTATIVE

Le **Conseil de Développement et de Transition Écologique (CD&TÉ)** est une structure de consultation obligatoire dans les agglomérations de plus de 50 000 habitants.

Composé d'habitants, d'associations et d'acteurs économiques et sociaux des 11 villes du territoire, le CD&TÉ suit les projets de l'agglomération en rendant des avis écrits. Il étudie les politiques publiques menées et fait des préconisations. Il se réunit au moins deux fois par mois pour assurer une continuité dans le suivi de ses travaux.

Concrètement, le CD&TÉ découvre les sujets avec les services concernés et se livre ensuite à un travail d'appropriation et de documentation. Enfin, il passe à la rédaction collective d'avis ou de contributions.

LES DOSSIERS DE L'ANNÉE 2023

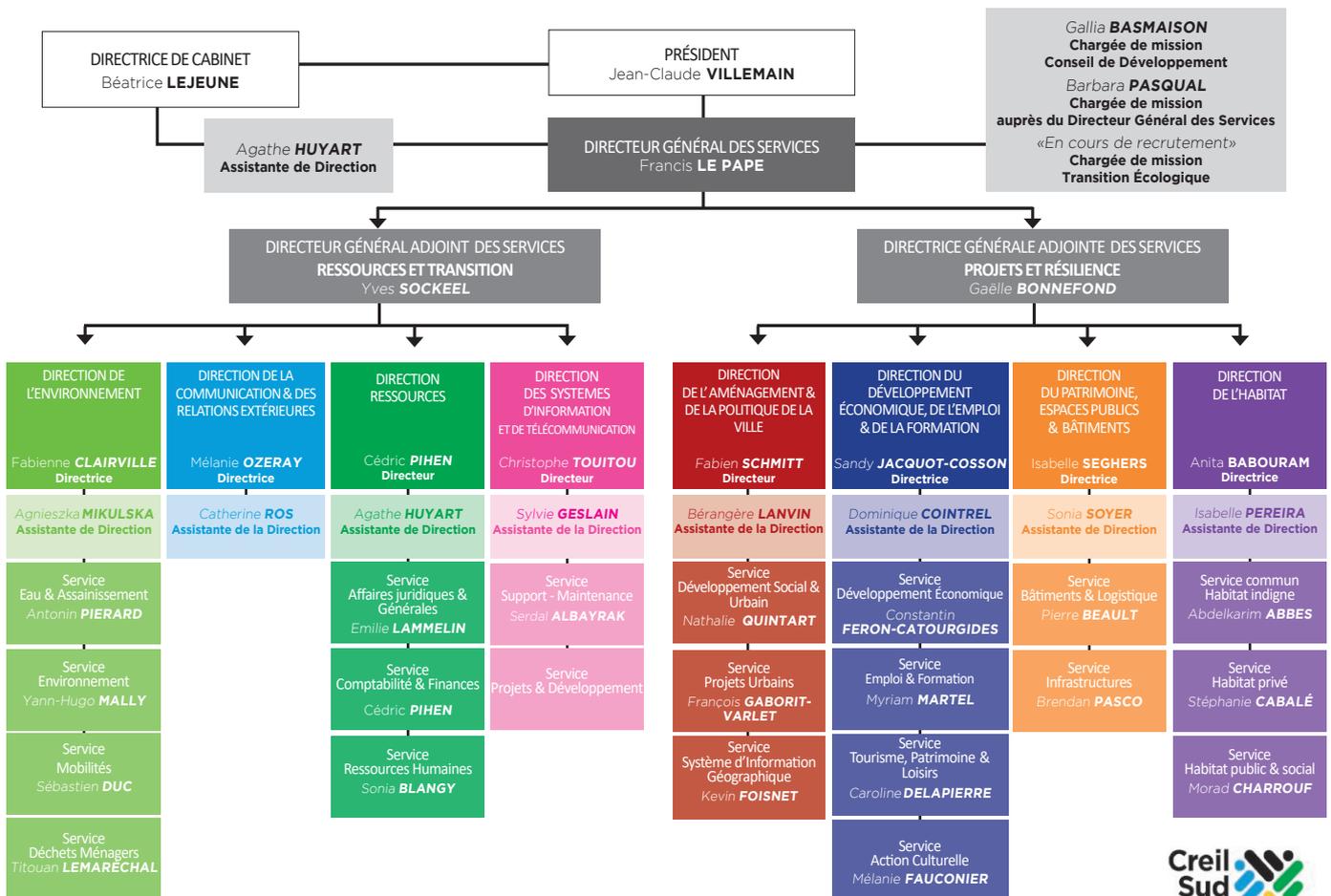
- Participation au comité de suivi du **Projet de Territoire** : le CD&TÉ a notamment mis en avant les axes principaux de la contribution qu'il a remise aux élus,
- Production d'un avis dans le cadre de l'enquête publique sur le **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)**,
- Réflexion sur les thèmes du **développement économique**, des **orientations budgétaires**, du **tourisme**, du projet **Carrefour de Femmes**, du **Contrat de Ville** et des **projets d'aménagements urbains**,
- Le CD&TÉ s'est également auto saisi sur le sujet de la santé en écrivant dans ce cadre un avis sur le **Schéma Régional de Santé des Hauts-de-France**.

3/ LES COULISSES DE L'INTERCO

La Communauté de l'Agglomération Creil Sud Oise se compose de **directions dites opérationnelles**, dont les actions se concrétisent directement sur le territoire et de **directions dites ressources** qui

permettent le bon fonctionnement de l'intercommunalité et des services. La transversalité du travail des directions permet à l'ACSO de produire un travail mobilisant plusieurs compétences

différentes pour un même projet et favorisant une dynamique d'intelligence collective.



Séminaire des agents

LES DIRECTIONS OPÉRATIONNELLES

Les actions, projets et dossiers pris en charge par les directions opérationnelles sont au cœur du présent rapport d'activité. Elles représentent la partie visible des politiques menées sur le territoire.

DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT ET DE LA POLITIQUE DE LA VILLE (DAPV)

La DAPV a en charge les politiques d'aménagement du territoire, de cohésion sociale, pilote le renouvellement urbain et développe ses moyens de planification urbaine. Pour ces thématiques, elle est organisée autour d'un directeur, d'une assistante et de 3 services pour un total de 20 agents : le Service Développement Social Urbain, le Service Projets Urbains et le Service Système d'Information Géographique.

DOSSIERS PHARES EN 2023

- Gare Cœur d'Agglo
- Carrefour de Femmes
- Contrat de Ville

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION (DDEEF)

La DDEEF pilote les politiques de développement économique, d'actions en faveur de l'emploi et de la formation, de développement du tourisme, de la valorisation du patrimoine et de l'offre de loisirs et d'actions en faveur de la culture. 10 agents sont à la manoeuvre, répartis dans 4 services : le Service Développement Économique, le Service Emploi, Formation et Insertion, qui accueille également la plateforme régionale Proch'Emploi, le Service Tourisme, Patrimoine et Loisirs et le Service Action Culturelle.

DOSSIERS PHARES EN 2023

- Territoires d'industrie et Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Rebond industriel »
- Forum de l'Emploi et Salon de l'entrepreneuriat
- Usimages

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT (DE)

La DE a en charge les politiques de mobilité individuelle et collective, la politique liée à la gestion des déchets ménagers, les politiques liées à l'eau et à l'assainissement, et les politiques environnementales. Pour ces 4 thématiques, elle est organisée autour d'une directrice, une assistante, un chargé de mission Plan Intercommunal de Sauvegarde et de 4 services pour un total de 67 agents : le Service Eau et Assainissement, le Service Environnement, le Service Mobilités et le Service Déchets Ménagers.

DOSSIERS PHARES EN 2023

- Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
- Atlas de la biodiversité
- Plan Alimentaire Territorial (PAT)
- Lancement de la Tribu du tri
- Plan d'amélioration de la performance du tri
- Réfection des canalisations rue de la République à Creil

DIRECTION DE L'HABITAT (DH)

La DH a été créée en 2023 afin d'amplifier la capacité d'action de l'ACSO et des communes pour mettre en oeuvre les politiques de l'habitat. Elle est fondée sur trois services correspondant aux trois grands pôles de compétences et de priorité de la collectivité : le Service Habitat Public et Social, le Service Habitat Privé et le Service Habitat Indigne, celui-ci ayant la particularité d'être un service commun, qui permet de mutualiser les moyens entre l'ACSO et les communes adhérentes (Creil, Montataire, Villers-Saint-Paul, Cramoisy et Saint-Vaast-lès-Mello). La direction est composée de 12 agents.

DOSSIERS PHARES EN 2023

- Adoption du Programme Local de l'Habitat 2023-2028,
- Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat,
- Confirmation de l'engagement et du soutien de l'ACSO à la mise en place de deux plans de sauvegarde sur des copropriétés creilloises,
- Lancement de la procédure de carence sur la copropriété de la Commanderie à Nogent-sur-Oise.

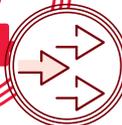
DIRECTION DU PATRIMOINE, DES ESPACES PUBLICS ET DU BÂTIMENT (DPEB)

La DEPB combine gestion de projet, gestion du patrimoine, ainsi que le suivi des projets liés aux travaux d'aménagement public, d'aménagements fluviaux, de voirie, de déconstruction de bâtiment, de dépollution des sols et des projets d'ouvrages d'art. Les enjeux de la direction sont principalement d'assurer l'entretien, l'amélioration, la réhabilitation, le développement du patrimoine bâti de l'agglomération, d'impulser des actions de rénovation énergétique sur son patrimoine mais également d'intervenir dès la phase de conception, en réalisant les études en internes ou en externe ainsi que le suivi de chantier jusqu'à la réception des travaux. Elle assure également la logistique des événementiels et de l'organisation interne des bureaux et des salles de réunion. La direction est organisée autour d'une directrice, d'un pôle d'assistantes et de 2 services pour un total de 29 agents : le Service Bâtiments et le Service Infrastructures.

DOSSIERS PHARES EN 2023

- Démarche de réduction de l'empreinte environnementale et promotion de l'innovation et de l'usage de nouveaux matériaux tels que les matériaux biosourcés, respectueux de l'environnement
- Travaux d'économie d'énergie
- Fin des travaux de démolition de l'ancien site GOSS-Marinoni à Montataire et travaux de dépollution
- Requalification de la rue de la République à Creil

PERSPECTIVE
2024



- Réalisation des travaux de la rue du pont de la brèche à Villers-Saint-Paul et de la route de Saint-Vaast à Cramoisy,
- Travaux d'aménagement transitoires du site de l'ancien lycée Gournay,
- Réaménagement des Terrains Familiaux Locatifs de Saint-Maximin,
- Démarrage des travaux des voies sur berge de Creil à Saint-Leu d'Esserent,
- Poursuite des études de maîtrise d'œuvre pour la construction de la passerelle en gare de Creil.

LES DIRECTIONS RESSOURCES

DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS EXTÉRIEURES (DCRE)

Grâce à un pôle de 8 agents, elle valorise les actions des services opérationnels en créant les visuels et les supports, en développant une communication digitale dynamique et adaptée, et en organisant les événementiels en coordination avec les services.

DIRECTION RESSOURCES (DR)

La DR prend en charge l'accueil des usagers et des partenaires, la gestion des instances délibérantes et la transmission des actes au contrôle de légalité, l'administration générale et la gestion des archives, l'aspect juridique des dossiers et les marchés publics ainsi que toute la partie ressources humaines avec l'accompagnement des agents notamment dans leur parcours professionnel, la comptabilité et les finances.

DOSSIERS PHARES EN 2023

- Organisation de l'inauguration du dojo
- Accompagnement des directions opérationnelles dans la stratégie et le déploiement des actions de communication
- Arrivée de l'ACSO sur TikTok et lancement de l'application mobile Illiwap

Au total, ce sont 21 agents qui veillent au bon fonctionnement financier, juridique et humain de l'ACSO, dans 3 services : Service d'Affaires Juridiques et Générales, Service Comptabilité et Finances et Service Ressources Humaines. Par ailleurs, une chargée de mission mutualisation, rattachée au Directeur Ressources, travaille en transversalité avec les communes adhérant au Plan de Formation Intercommunale.



ZOOM SUR

LE SERVICE D'AFFAIRES JURIDIQUES ET GÉNÉRALES

Service support, il intervient en soutien des services opérationnels pour les assister dans leurs projets. Le service assure la sécurité juridique des projets et intervient en cas de litige, il passe les contrats publics nécessaires à l'exécution des projets et gère les instances communautaires décisionnaires. Il accueille également le public, gère les contrats d'assurances et les archives. Il est composé d'une cheffe de service et de 6 agents.



- Renouvellement du plus gros contrat de délégation de service public de l'ACSO : la gestion de l'eau et l'assainissement,
- Renforcement de la sécurité juridique des actes de l'ACSO,
- Réflexion sur la mutualisation des archives,
- Mise en place de la dématérialisation totale de la gestion des assemblées délibérantes.

L'ANNÉE 2023

- **Fusion** du service juridique/marchés publics et du service administration générale pour devenir le service affaires juridiques et générales et recrutement d'un agent d'accueil supplémentaire,
- **La commande publique** :
 - 27 procédures lancées,
 - 35 marchés attribués dont un marché négocié pour la maîtrise d'œuvre de la future passerelle en gare de Creil,
- **Gestion** de 71 sinistres.



ZOOM SUR

LE SERVICE COMPTABILITÉ ET FINANCES

Composé de 6 personnes, ce service a pour mission de préparer les budgets, l'ACSO ayant un budget principal et 5 budgets annexes (eau potable, assainissement, transports urbains, Marchés de l'Oise, Gournay-les-Usines) et de suivre leur exécution dans le respect des règles de la comptabilité publique. De manière générale, le service prend en charge tout dossier à caractère budgétaire, financier ou fiscal.



- Adoption du Pacte Fiscal et Financier.

L'ANNÉE 2023

- **Préparation** du passage au référentiel budgétaire et comptable M57,
- **Élaboration** du Pacte Fiscal et Financier permettant d'améliorer la solidarité entre les communes et l'agglomération



ZOOM SUR

ZOOM SUR LE SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES (RH)

La mission de ce service, composé de 6 personnes, consiste à assurer la gestion et l'accompagnement des agents qui travaillent au sein de l'ACSO, afin que ce personnel dispose des compétences et conditions de travail nécessaires au fonctionnement et à la réalisation des projets de l'organisation.

Cette mission se compose de 4 grands champs : la gestion administrative des RH (carrière, paie, temps de travail et absentéisme, action sociale), la santé et qualité de vie au travail (conditions et environnement de travail), l'accompagnement des parcours professionnels (formation, mobilités, conseil en évolution professionnelle, etc.), et le dialogue social et les instances paritaires (Comité Social Territorial).



- Mettre en place un livret d'accueil et le règlement intérieur de l'ACSO à destination des agents,
- Développer l'attractivité de l'ACSO via par exemple la « marque employeur »,
- Encourager de nouvelles formes d'organisation du travail au bénéfice de l'égalité professionnelle et de la qualité de vie au travail.

LES DOSSIERS DE L'ANNÉE 2023

- **Poursuite de la mise en œuvre** des lignes directrices de gestion afin de mettre en adéquation les moyens humains aux objectifs et grands projets de l'établissement, avec le recrutement d'une dizaine d'agents suite aux créations de postes,
- **Poursuite du développement** des mutualisations notamment avec la création d'un service commun Habitat indigne.

Séminaire des cadres



DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATION (DSIT)

La DSIT est mutualisée avec les communes du territoire. Elle a notamment pour mission la mise en œuvre des projets informatiques de manière opérationnelle, l'achat, l'installation, la maintenance et la sécurisation des outils informatiques, l'assistance aux utilisateurs et la résolution d'incidents, la programmation, le suivi et le contrôle du déploiement du parc informatique. La direction, composée de 11 agents, se décompose en 2 services : le Service Production et Maintenance et le Service Projets et Développement.

PERSPECTIVE
2024

- Renouvellement des ordinateurs obsolètes,
- Mise en place d'une solution de messagerie cloud type Exchange Online,
- Mise en place d'un outil collaboratif type Teams,
- Accentuation de la cybersécurité des systèmes et du réseau de l'agglomération et des communes membres,
- Intégration de la commune de Villers-Saint-Paul dans les systèmes d'information,

LA DSIT EN CHIFFRES

120
bâtimens

320
équipements réseaux

770
postes de travail

700
téléphones fixes

350
mobiles

300
tablettes classes mobiles

4 146
tickets d'incidents traités

LA DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES (DGS)

La Direction Générale des Services dirige l'ensemble de l'administration et porte les dossiers transversaux, non affectés aux directions opérationnelles ou ressources de l'ACSO. Elle incarne la dimension stratégique et le champ managérial de l'agglomération. Elle se compose d'un directeur général des services, d'une assistante et de 2 chargés de mission. Les directions opérationnelles et ressources sont réparties en 2 pôles rattachés chacun à un directeur général adjoint des services : la Direction Générale Adjointe Ressources et Transition et la Direction Générale Adjointe Projets et Résilience.

DOSSIERS PHARES EN 2023

- Finalisation du projet de territoire,
- Politiques numériques et suivi du projet Tiers lieu,
- Schéma de mutualisation des services,
- Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024



ID : 060-216001743-20241223-06DELD_ICM161224-DE

Directeur de publication : **Jean-Claude Villemain, Président**

Directrice de la communication : **Mélanie Ozeray**

Rédaction : **Fanny Lebegue et les services**

Conception graphique et iconographie : **Pierre Clavier**

Impression : **Imprimerie ISL en 100 exemplaires**

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 060-216001743-20241223-06DEL_CM161224-DE



24 Rue de la Villageoise,
60100 Creil
tél. 03 44 64 74 74



www.creilsudoise.fr